

**CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

**PROCÈS-VERBAL – 5/2024**

**Séance ordinaire du 5 novembre  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Cyril Duruz**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Membres présents :        | 70        |
| Membres absents excusés : | 10        |
| Membres non excusés :     | <u>00</u> |
| Effectif total :          | 80        |

Absents excusés : Mmes Anne-Marie FISCHER, Laetitia KULAK, Linn THOREAU MARGOT et MM. Jean-Marie COOWAR, Cédric FIORA, Esteem OKORO, Alexander OMUKU, Michael MÄDER, Youri ROSSET, Tim MATHEY.

A 19h30, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint et M. Romuald Ntennou, chef du service des finances.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

En ce début de séance, pour donner suite à divers retours issus du dernier Conseil et reprenant les mots d'un ancien président, qu'il remercie, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté palinzarde à l'esprit.

*Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.*

Afin d'alimenter la page dédiée au Conseil communal du futur nouveau site internet de la Commune, nous allons prendre quelques photos de l'Assemblée.

Le Bureau est parti du principe que nous sommes des personnes publiques et que vous acceptez d'apparaître sur les photos, pour la majorité d'entre vous de dos.

Si ceci devait poser un problème à quelqu'un, merci d'en informer le secrétariat, afin de flouter la photo.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 66 personnes présentes.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

***Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité.***

## **2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

- Il a représenté le Conseil lors de la soirée de soutien de la Paroisse protestante La Sallaz – les Croisettes.
- Il a visité une demi-douzaine de nonagénaires, dont le portrait de chacun-e sera dans la prochain Palinzard. Parmi ces personnes, il a pu notamment visiter M. Morier-Genoud, ancien Conseiller aux États ainsi qu'un centenaire, M. Jean Gallet, en présence de M. le Syndic et de Mme le Préfet.
- Le 22 septembre, il a assuré la présidence du dépouillement des votations fédérales dont voici les principaux résultats pour notre Commune :  
Électeurs inscrits : 5'535 / Cartes de vote reçues : 2'730, soit une participation de 49.32%
  - 1<sup>er</sup> Objet : Initiative biodiversité : 1'169 OUI, 1'510 NON
  - 2<sup>ème</sup> Objet : Réforme de la prévoyance professionnelle : 735 OUI, 1'925 NONIl remercie particulièrement M. Stéphane Bruneau, qui s'était mis volontairement en piquet pour nous dépanner en cas de besoin. Mais tout s'est bien passé. Il informe qu'il sera retenu par des obligations professionnelles lors des votations fédérales du 24 novembre et c'est M. François Puricelli qui présidera le Bureau électoral.
- Suite aux discussions de la dernière séance du Conseil au sujet de la création d'un groupe de réflexion sur le Plan de la Transition Écologique et Sociale, le Bureau a décidé de ne pas donner suite au vœu de la commission et de ne pas monter de groupe de réflexion. Le Conseil restera cependant informé par la Municipalité du travail relatif à ce sujet.
- Le Bureau reste attentif au travail de la commission de gestion et à la présentation du rapport au Conseil lors de la séance de juin. M. Philippe Koch s'est proposé pour mettre en place un groupe de travail afin d'accompagner la COGEST dans son travail au moyen de lignes directrices. Les volontaires désirant faire partie de ce groupe de travail sont priés de s'annoncer directement auprès de M. Philippe Koch.
- Don des jetons à une association : merci aux conseillers qui ont une proposition de la transmettre au Bureau, en privilégiant les œuvres locales. La décision du don

des jetons de présence à une association sera prise à l'issue de la séance du 10 décembre.

- Il a reçu une enquête de l'Université de Zürich qui souhaite se positionner sur l'hostilité envers les membres du Parlement aux différents niveaux de l'État fédéral.

Les personnes intéressées à participer à cette enquête sont priées de contacter le secrétariat.

- Nous avons reçu deux démissions du Conseil communal, celles de M. Guy Chassang en date du 03.10.2024 et de M. Thierry Sprunger pour le 06.11.2024. Il fait lecture des lettres de démission :

*Monsieur le Président,*

*Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.*

*En effet des circonstances familiales ne permettent plus d'avoir la disponibilité nécessaire à l'exercice de mon mandat.*

*Au cours des quelques années passées au sein du Conseil, j'ai pu voir à l'œuvre la fabrique de la démocratie et apprécier l'enthousiasme et l'énergie de mes collègues au service de leurs concitoyens.*

*Mes bons vœux vous accompagnent pour tout le travail qui reste à accomplir.*

*Bien cordialement*

*Guy Chassang*

\*\*

*Monsieur le Président*

*Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal d'Épalinges, cette décision prenant effet à la fin de la réunion du Conseil du 5 novembre 2024. Cela me permettra de présenter mon postulat prévu au point 15 de l'ordre du jour.*

*Lorsque j'ai rejoint le Conseil, c'était avec l'intention de contribuer activement dans divers domaines, en particulier dans celui des finances. Cependant, mes interventions lors des réunions n'ont visiblement pas suscité l'intérêt ni le débat que j'espérais, et ce, de la part de tous les partis.*

*« Essayé pas pu ». Par conséquent, je ne souhaite plus me préoccuper continuellement de la situation financière de la Commune et préfère consacrer mon énergie à autre chose.*

*Je vous adresse tous mes vœux de réussite pour la suite et espère, sincèrement, me tromper quant à mes appréhensions pour l'avenir à court et moyen terme de la Commune.*

*Avec mes meilleures salutations*

*Thierry Sprunger*

- Remplacement : merci à tous les groupes de bien vouloir transmettre vos listes de candidats une semaine avant la séance de Bureau II (2 semaines avant le CC) pour une assermentation à la séance du Conseil communal suivante.

Le Président en a terminé avec ses communications.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024.**

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 17 septembre 2024 .

***Au vote, le procès-verbal du 17 septembre 2024 est accepté à l'unanimité.***

**4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.**

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de M. Alano Cauderay en tant que membre de la commission de politique régionale.

Il n'y a pas d'autres candidats M. Alano Cauderay est élu tacitement.

**5. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.**

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Fabienne Bride en tant que membre de la commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Fabienne Bride est élue tacitement.

**6. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ.**

Cette commission est une commission consultative de la Municipalité, dont le règlement se trouve sur le site de la Commune.

Selon l'art. 3, deuxième tiret, elle est composée notamment de trois conseillers communaux désignés par le Conseil.

Cette commission est actuellement composée de :

Pour la Municipalité : Marisa Dürst (Verts) et Roland Perrin (PLR) ;

Pour le CC : Christian Guex (UDC) et Manon Reist (Vert'lib), élus lors du Conseil communal du 14.12.2021.

Voir également le lien sur le site [Commissions permanentes \(epalinges.ch\)](http://Commissions_permanentes(epalinges.ch)), dernière commission.

Dans notre système, les élus du Conseil devraient amener la représentativité. Le Président demande si des membres sont intéressés pour occuper le siège laissé libre par M. Yosefi/PS, démissionnaire.

Il donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose sa propre candidature en tant que membre de la commission de mobilité.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Michael Crottaz est élu tacitement.

## **7. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.**

Le Président donne la parole à Mme Noémie Neumann Donegani du groupe des Vert'libéraux.

Au nom du groupe des Vert'libéraux, Mme Noémie Neumann Donegani propose la candidature de M. Constant Pasquier en tant que membre suppléant à la commission d'urbanisme et des constructions.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Constant Pasquier est élu tacitement.

## **8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

### **▪ M. Alain Monod, Syndic**

**Futur de l'Auberge communale :** nous aurions tous préféré que le bail se termine dans le délai que nous connaissions, soit le 30 juin 2025. Tragiquement, l'Auberge communale s'est fermée fin septembre suite au décès de son tenancier. Nous avons tous une pensée pour la famille M. Nicola Miceli durant cette soirée. Certains facteurs extérieurs ne permettent pas actuellement de donner une date de réouverture de l'Auberge.

**10'000ème habitante :** C'est officiel, le cap des 10'000 habitants a été franchi mi-octobre. La 10'000<sup>e</sup> habitante est une petite fille prénommée Samara, née le 07.10.2024. Nous aurons l'occasion de la fêter ultérieurement.

**Changement du nom du chemin Marcel-Regamey effectif :** vous l'avez constaté, le chemin Marcel-Regamey a cédé sa place au chemin de Mont-Repos. Quelqu'un nous a mâché le travail en dévissant les plaques Marcel-Regamey, il n'y avait plus qu'à apposer les nouvelles.

**Pétition contre une affiche sexiste à l'arrêt du M2 des Croisettes :** une pétition a été transmise à la Municipalité concernant une affiche sexiste dans les couloirs du M2. Dès qu'elle a été nantie de cette information, la Municipalité a pris immédiatement contact avec les TL, qui ont retiré cette affiche le soir-même. Le porteur de la pétition a été informé, reconnaissant de cette rapide démarche.

### **▪ M. Roland Perrin, Municipal**

**Vœu de M. le Conseiller communal Michael Mäder demandant à la Municipalité qu'elle coordonne mieux les chantiers afin d'assurer la sécurité routière à tout moment pour nos habitants-es:** Monsieur Mäder a bien fait d'intervenir. En effet, il a été constaté qu'au rond-point des Croisettes la

sécurité des piétons aux abords du chantier du CAD n'était pas optimale. Des corrections ont immédiatement été apportées.

**Rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des déchets :** la Cour des comptes a rendu début octobre son rapport sur l'audit du système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures. Sommairement elle recommande à la Commune d'Épalinges, une des entités auditées, de réviser son règlement sur la gestion des déchets et d'ajuster le plan comptable afin de répondre aux bases légales actuelles, d'assujettir les administrations publiques aux taxes sur les déchets et d'assurer l'atteinte des taux de couverture des coûts légaux par les taxes sur les déchets. Il est utile de préciser qu'il est déjà tenu compte de l'ajustement du plan comptable dans le budget 2025.

Pour les intéressés, le rapport complet peut être consulté sur le site internet du Canton. [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/cour\\_comptes/1\\_Rapports\\_d\\_audit/85\\_Rapport.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audit/85_Rapport.pdf).

A propos de l'article paru dans le 24heures mentionnant plus de CHF 564'358 versés en trop sur les rétrocessions versées à la Commune d'Épalinges, il est utile de compléter cette information. On lit à la page 29 du rapport de la Cour des comptes « Une erreur de tonnage a été identifiée dans la Commune d'Épalinges, qui a perçu plus de CHF 564'358.- en trop sur les rétrocessions versées pour les années 2013 à 2015. L'erreur provenait d'une mauvaise déclaration, par le transporteur communal, de certains déchets incinérables non contenus dans les sacs taxés. La Cellule financière a convenu avec la Commune d'un remboursement (effectué en 2018) de la somme due (CHF 336'832.-) aux autres périmètres. Les CHF 227'526.- restants ont été retenus par Gedrel SA (dont dépend la Commune d'Épalinges) sur les rétrocessions versées à Épalinges de 2018 à 2020 ».

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

**Opposition au projet du Cloalet :** le Tribunal Cantonal nous a fait part d'un recours déposé le 13 septembre dernier contre la décision du 13 août 2024 de la Municipalité d'Épalinges d'autoriser la fondation « Fonds de Prévoyance du Crédit Agricole Indosuez SA » à construire un ensemble de douze bâtiments sur les parcelles nos 409, 465, 470, à savoir sur le terrain du Cloalet. Pour rappel, ce terrain est colloqué en zone à bâtir depuis 2005 et l'étude du projet de PQ a débuté en 2007. Le début des travaux, passerelle comprise, est à nouveau repoussé suite au dépôt de ce recours. Le Conseil sera informé de la décision de la CDAP dès qu'elle sera rendue à la Municipalité.

▪ **M. Chantal Good, Municipale**

**Stade de la Croix-Blanche (remplacement des luminaires) et celui du Bois-de-la-Chapelle (location de Portakabins) :** les ampoules et condensateurs qui équipent les têtes de mats d'éclairage ne se fabriquent plus et ne se vendent plus. Nous avons encore du stock, qui est aujourd'hui épuisé. Certaines têtes de mâts du terrain de foot vont donc être changées prochainement. Le budget 2024 inclus les fonds nécessaires pour ces travaux prioritaires. Le reste des travaux se fera sur 2025 moyennant l'acceptation du budget.

**Vestiaires du foot du Bois de la Chapelle :** la rénovation des vestiaires a fait l'objet d'un préavis commun avec la construction d'un dépôt pour les forestiers bûcherons. Cette mutualisation nous permet de réaliser une économie substantielle de CHF 230'000.-. Cependant, en raison d'un recours en suspens concernant le dépôt, les travaux sont actuellement bloqués. Peut-être qu'à

l'annonce de la Municipalité du renoncement du CAD, qui par ailleurs n'avait rien à voir avec ce projet, les opposants seront disposés à renoncer à leurs démarches. Lors de la séance du Conseil communal du 17 septembre, elle vous informait de la volonté de la Municipalité de permettre la location anticipée de Portakabins, afin d'assurer des vestiaires provisoires, soit même sans débiter le chantier. La location est aujourd'hui validée et les vestiaires provisoires devraient être prêts pour la reprise du championnat au printemps.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

**Compte-rendu de l'avancement du plan de transition écologique et social :** durant les mois qui suivront, elle informera le Conseil de l'avancement de ce plan. Les mardis 24 septembre et 8 octobre dernier, accompagnée des collaborateurs/trices du secteur de l'énergie de la Commune, elle a rencontré des représentants des sociétés locales pour leur expliquer la démarche et pour participer à des ateliers. 26 sociétés locales étaient représentées. Les idées et propositions sur des thématiques aussi variées que le sport, l'alimentation, la santé, la nature en ville, la communication, la cohésion sociale ainsi que l'organisation d'événements durables furent nombreuses. Par ailleurs, 163 personnes ont rempli le questionnaire sur la plateforme Decidim, en ligne du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre. Les résultats, plutôt positifs, sont en cours d'analyse. Un deuxième questionnaire sera proposé à la population en 2025. Afin de toucher le plus de monde possible, les canaux de communication seront améliorés. Toujours durant cette période, tous les services de l'administration communale ont rempli un questionnaire sur leur organisation et leur implication en termes de durabilité. La veille, le bureau Bio-Éco a conduit un atelier réunissant tous les chefs de service et chefs d'office de l'administration communale ainsi que la Municipalité. Toutes ces données permettront d'établir un état des lieux et d'alimenter la réflexion des futurs leviers d'actions environnementaux et sociétales.

Avec l'arrivée de 3 conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 69.

**9. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'ÉPALINGES, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH.**

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Marc Veraguth pour la lecture du rapport annuel du Conseil d'Établissement.

**M. Marc Veraguth** donne lecture de son rapport.

« Je souhaite en premier rappeler qu'un Conseil d'Établissement (CE) d'une Commune se compose de personnes regroupées en 4 quarts, représentant les autorités communales, la direction et le corps enseignant, les parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires, les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école. Le CE est une plateforme participative consultative dans laquelle sont présentés, relayés les différents besoins et attentes des utilisateurs dans le cadre de la vie scolaire et parascolaire (par exemple : transports scolaires, sécurité aux alentours des collèges et sur le chemin de l'école, devoirs surveillés, réfectoire, accueil et autres).

Les thématiques proposées sont débattues largement et ouvertement en plenum, débouchant sur des prises de positions ou déclarations. Le Conseil d'établissement exerce les compétences définies dans la loi scolaire et son règlement d'application.

Un Conseil d'Établissement se réunit typiquement 3 à 4 fois par année, selon les thèmes devant être abordés.

La composition du Conseil d'Établissement d'Épalinges (CEE), depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, est la suivante :

Pour les autorités communales

Mme Sandrine LARGEY BOTTI (Vice-présidente du CEE)  
Mme Chantal GOOD (Nouvelle Municipale en charge des écoles)  
M. Marc VERAGUTH (Président du CEE)

Professionnels actifs au sein de l'Établissement scolaire

Mme Virginie PRADEL  
Mme Isabelle ROCHAT (jusqu'au retour de Mme Anne-Laure REYMOND fin août 2023)  
M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur des Établissements scolaires d'Épalinges)

Parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires

Mme Tiziana DUCRET  
Mme Vanessa RANDEWIJK  
M. Benjamin MIGY

Milieus et organisations concernés par la vie de l'établissement

Mme Virginie GUIBAN (CAP)  
Dre Céline PELET (Médecin scolaire)  
Mme Sandrine RAMO (AAEE)

Le secrétariat du CEE a vécu en 2023 deux mutations. Mme Anne-Claude Faillétaz, promue responsable de l'Office de l'enfance, de la jeunesse et des affaires sociales (OEJS) remettait son poste au sein du CEE le 12 octobre 2023, à la suite d'une restructuration à l'interne, à son assistante administrative, Mme Salomé Baron, qui nous quittait déjà le 31 janvier 2024 pour poursuivre sa formation professionnelle. Mme Samia Sanchez-Meyer, nouvelle assistante administrative de l'OEJS, a repris depuis et avec engagement le secrétariat. Ce même CEE s'est réuni en 2023 pour trois séances, soit le 30 mars, le 12 octobre et le 14 décembre.

Les thèmes suivants ont été discutés.

- Réponse reçue de la Municipalité à un courrier du Conseil des élèves concernant 4 demandes : un préau couvert au sud (nécessitant un préavis), des poubelles dans le bâtiment A (impossible selon les normes incendies), la modification du fonctionnement des portes d'entrée du collège (doit être résolu) et le port des pantoufles (supprimé à partir de la 7P pour la rentrée scolaire 2023-24).
- Postulat transmis au CEE pour un Prix scolaire du Conseil communal. Compétence de l'école de donner un prix supplémentaire et de décider de l'utiliser ou non.
- Demande et redemande des enseignants sur la construction d'un abri à vélos, notamment pour les vélos électriques. Emplacement final pas encore défini. Proposition pour l'année 2024 !?
- Retour sur la session Cantonale des jeunes de 14 à 20 ans qui a abouti à des propositions adressées au Grand Conseil.
- Pédibus. Retour de la séance entre l'APE, la Commune et les responsables bénévoles.
- Préoccupation du harcèlement scolaire à l'école et mise en œuvre de nombreuses actions pour prévenir et lutter contre.

- Fermeture de la piscine de Bois-Murat / Nouvelle salle pour pique-niqueurs (salle de gym du bâtiment A, mise en place avec le CAP).

Énumération et Propositions de thèmes à traiter en 2024 :

- Évolution des transports scolaires pour les 1P à 6P.
- Promotion Pédibus pour le recrutement de bénévoles.
- Précarité menstruelle (mars 2024).
- Harcèlement scolaire.
- Abri du préau à Bois-Murat.

En 2024 les séances ont été fixées au 21 mars, au 13 juin et au 12 décembre prochain.

- Première soirée « dîner quiz » pour les 12 -15 ans organisée par le CAP sur les thèmes de relations d'amitié, amoureuses et sexuelles. Prévention et information.
- Nouveau projet « bien dans sa tête, bien dans son assiette » : Prendre conscience de manger et boire à l'école sans l'utilisation du téléphone. Belle participation et grand succès.
- Précarité menstruelle. Suite au groupe de prévention, demande adressée à la Municipalité d'installer des distributeurs de serviettes au collège de Bois-Murat pour lutter contre le tabou des règles et faire de la prévention dans les classes de 7 et 8ème. Accord reçu et salué par le CEE pour la mise en place de ces nouveaux outils.
- Evolution des transports scolaires. Moins de déplacements d'enfants prévus dus à l'enclassement que les années précédentes, excepté - après information auprès des parents - le grand mouvement prévu de l'Ofréquaz à Bois-Murat pour 20 élèves de 1P.
- Pédibus. Souhait exprimé par l'APE d'une meilleure communication et promotion auprès des parents et des élèves, soutenus par différents événements
- Problématique évoquée par l'APE sur les violences sur le chemin de l'école. Rappel de l'existence de « l'observatoire de la cohabitation » constitué de la police de proximité et administrative, d'animateurs socioculturels, d'un travailleur social de proximité, d'un comité élargi - une doyenne et éducatrice scolaire, un responsable de la sécurité des TL, un médiateur de la police Cantonale et un représentant de l'EVAM.
- Nouveautés transports scolaires rentrée 2024-2025.  
Règlement de transports scolaires mis à jour et complété par des cartes géographiques permettant l'évolution des zones de transports. Ouverture de la ligne TL 44 (Polny) et abonnement Mobilis 2 zones offert par la Commune aussi aux élèves de 5-6P.

Deux démissions du CEE sont à signaler :

Mme Virginie Pradel, dès la rentrée scolaire 2024 et Mme Sandrine Largey Botti, pour le 30 novembre 2024.

Le Conseil d'Établissement d'Épalinges fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années grâce à la très cordiale, agréable et respectueuse entente. C'est avec plaisir et reconnaissance que j'adresse mes sincères remerciements à tous les membres du CEE pour l'engagement et les enrichissants échanges d'idées lors de nos débats.

Les documents officiels ainsi que les PV des séances, après adoption, sont disponibles sur le site : [www.epalinges.ch/ecoles/conseildetablissement](http://www.epalinges.ch/ecoles/conseildetablissement). ».

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 70.

**10. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX.**

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Julian Pidoux pour la lecture du rapport annuel de la commission d'urbanisme et des constructions.

**M. Julian Pidoux** donne lecture de son rapport.

« La Commission d'urbanisme ne s'étant pas réunie sur la fin de l'année 2023, c'est en mars de cette année que j'ai eu le plaisir d'en prendre la Présidence. Depuis, elle a tenu séance à trois reprises, soit en mars, mai et août 2024. Une réunion est encore prévue en novembre. La Commission est actuellement composée de Youri Rosset, Erich Dürst, Laurent Balsiger, Alano Cauderay, Christine von Siebenthal, Cosette Perfect, Christian Terrier, Félix Schmidt et de votre serviteur. Plus de la moitié des membres de la Commission en font partie depuis le début de la législature. Lors de ses diverses réunions, plusieurs préavis ont été traités, notamment ceux de la requalification des Croisettes, l'achat de la parcelle des Dailles et encore la rénovation de la piscine de Bois-Murat. Il ne va pas revenir en détail sur ces objets. La Municipalité a également saisi l'opportunité de ces réunions avec la commission d'urbanisme pour la tenir au courant du développement de projets prévus à moyen ou à long terme, à l'image de la requalification du secteur de la Croix-Blanche, l'agrandissement de l'EMS de la Girarde ou encore l'évolution vers une plateforme multimodale du secteur du M2. Je tiens d'ailleurs à remercier la Municipalité et ses services de nous avoir donné des aperçus réguliers sur l'évolution de projets majeurs pour la Commune. Cela facilite nettement les discussions d'avoir un historique en tête et une vue d'ensemble, lorsque les préavis arrivent entre les mains de la commission. Sans entrer dans le détail des discussions puisque leur fruit est remis au Conseil dans les rapports, c'est plutôt sur leur déroulement qu'il souhaiterait s'attarder quelques instants.

J'ai eu le plaisir de constater qu'au cours des derniers mois elles ont été constructives en dépit parfois d'avis assez divergents, soit au sein même de la commission ou entre des membres de la Commission et la Municipalité. Cette dernière a par ailleurs régulièrement tenu compte des remarques de la commission pour les intégrer aux divers projets. Les échanges ont également permis d'explorer des pistes qui ne figuraient pas initialement dans les projets, qu'il s'agisse, par exemple, de la réalisation d'activités pour le Biopôle sur le front Sud des Dailles ou encore d'encourager l'exploration d'un bassin plus grand pour la piscine de Bois-Murat. Et c'est dans ces situations que l'on voit la plus-value d'avoir une commission au long cours qui puisse suivre le développement de la Commune.

Des dossiers majeurs attendent la Commission dans les mois à venir. Notamment le PACom, pour n'en citer qu'un seul, qui ne manquera pas de susciter des discussions nourries mais qui permettront, il est certain, de préparer au mieux ce Conseil à un débat informé. Il conclut en remerciant les membres de la commission, la Municipalité pour sa participation et son écoute, et également à ses services pour leurs conseils et points de vue toujours très pointus et avisés. ».

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

**11. ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA CISTEP – PREAVIS N° 22/2024.**

Tout d'abord, le Président remercie la CoFin qui, en plus du budget, a réussi à prendre deux préavis urgents, dont celui-ci.

Il demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis n° 22/2024.

**Au vote, avec 47 oui, 2 non et 13 abstentions, le préavis n° 22/2024 est accepté.**

## **12. BUDGET 2025 – APPROBATION.**

Le Président donne la parole à la Municipalité sur le cadre de l'élaboration du budget.

**M. Alain Monod, Syndic.** La Municipalité reconnaît que l'élaboration du budget 2025 ne s'est pas fait dans des conditions idéales, notamment en ce qui concerne le calendrier. Les différents changements intervenus depuis le début d'année à la tête du service des finances l'expliquent en partie. En effet, il nous paraissait logique d'attendre l'arrivée du nouveau chef du service des finances début août puisque c'est lui qui, avec ses collaborateurs, va gérer ce budget. Il s'agissait ensuite que N. Ntennou se familiarise avec notre administration ainsi que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Il a, par exemple, assisté à une importante séance d'information, organisée par le Canton, le 9 septembre dernier.

La suite nous a montré que nous avons eu raison d'attendre, même si le calendrier serré a quelque peu bousculé la CoFin. En effet, jamais un budget aussi transparent dans les commentaires qui l'accompagne vous a été soumis. La Municipalité rappelle que depuis des années, le budget (qui reste une autorisation de dépenser et non une obligation) prévoit un excédent de charges, alors que les comptes présentent un excédent de produits. Vous le savez, rien de plus difficile que de prévoir entre autres, les recettes (soit les rentrées d'impôts dans une Commune). Des budgets publics sont nullement comparables à des budgets d'entreprises. Puisque tant les montants que les dates de rentrée sont inconnues. A ce jour, l'Administration Cantonale des Impôts a traité environ 60% des déclarations 2023. Il en est de même s'agissant de l'utilisation des fonds de réserve pour présenter un budget équilibré. La plupart du temps, nous avons pu réalimenter ces fonds, soit en cours d'année, , soit au moment du bouclage des comptes. A titre d'exemple, le budget 2023 mentionnait un solde prévisible de 20 mio. Au bouclage des comptes, il était de près de 28 mio. Autre chiffre : en juillet de cette année, nous avons reçu le décompte définitif 2023 pour notre participation à la cohésion sociale et la facture policière. C'est plus de 1,6 mio qui nous sont retournés par rapport aux acomptes versés.

Certes, notre plafond d'endettement augmente. Il reste néanmoins en deca de ce que nous autorise le Canton (140 mio). Et plus de la moitié de cet endettement provient de l'extension du collège de Bois-Murat (35 mio), de la transformation et assainissement de la Grande salle (8,5 mio), de la caserne du feu (5 mio, avant les subventions cantonales), la ligne 44 (3 mio) ou encore la réfection du Pont de la Girarde (2,8 mio). On ne peut donc pas dire que nous jetions l'argent par les fenêtres puisque que toutes ces dépenses ont fait l'objet de préavis au Conseil, et parfois même voulue par le Conseil (à l'exemple de la ligne 44). D'autres dépenses, certes plus modestes sont dues à des interventions de membres du Conseil.

Nous considérons également que nos infrastructures sont ainsi prêtes pour accueillir, que l'on veuille ou non, les 2000 habitants supplémentaires qui nous feraient du bien en termes de rentrée fiscale (ce qui représente env. 1200 contribuables).

Comme signalé au président de la CoFin, les amendements ne sont pas recevables. La Municipalité a considéré qu'il s'agissait de vœux. Dès réception du rapport de la Commission, nous avons mené des réflexions avec les chefs de service et responsables d'office. Et aujourd'hui, il est en mesure de confirmer que c'est plus d'un million de francs que nous nous engageons à ne pas dépenser en 2025.

En conclusion, la Municipalité vous demandera d'accepter ce budget avec l'engagement que nous travaillerons de manière plus stricte et sereine pour le budget 2026.

Le Président donne ensuite la parole à M. Sandy Warth, président de la CoFin pour la lecture de son rapport.

**M. Sandy Warth.** La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Marc Veraguth, Guillaume Graf et Corentin Binamé ainsi que votre président rapporteur, a étudié le budget 2025 lors de sa séance du 15 octobre 2024. Monsieur Yves Fauth était excusé. Monsieur le Syndic Alain Monod et Monsieur Romuald Ntennou, chef du service des finances, représentaient la Municipalité.

#### Informations préalables

M. le Syndic nous rappelle qu'il y a eu des changements au sein du service des finances et que le nouveau chef du service des finances a saisi l'occasion pour faire un gros travail en partant d'une feuille blanche pour construire un « budget base zéro » et rencontrer tous les chefs de services. Il relève le très gros travail réalisé par M. Ntennou épaulé par Mme Steiner. M. le Syndic regrette le retard pris dans la finalisation, la validation et la distribution du budget 2025, mais il était important que chaque Municipal(e) puisse le valider. Il relève que des mesures d'économies ont été initiées, mais qu'à la veille de la validation du budget 2025 final, la responsable de l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Épalinges (AAEE) a communiqué à la Commune un budget 2025 plus élevé de CHF 250'000.-, ce qui a gommé tous les efforts budgétaires consentis par la Commune dans le cadre de son programme d'économies. M. le Syndic explique que l'année 2025 sera une année de transition et que les efforts budgétaires porteront à partir de 2026. Il relève que le budget 2025 n'est pas satisfaisant, mais que les comptes 2025 pourraient être meilleurs que prévus comme par exemple en 2023.

#### Discussion générale

La CoFin revient sur la NPIV, à savoir la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise, qui fait son entrée en vigueur en 2025 et qui aura des conséquences financières négatives importantes sur toutes les prochaines années. M. le Syndic explique que la méthode de calcul a changé, puisque nous sommes passés d'un calcul selon la capacité contributive des Communes à la méthode du revenu fiscal standardisé des Communes avec une contribution par nombre d'habitants de chaque Commune. Pour dire les choses simplement, avant le Canton appliquait un taux de contribution sur les revenus fiscaux de chaque Commune et déterminait ainsi le montant des contributions. En 2025, la nouvelle méthode consistera à déterminer le montant moyen des impôts basé sur toute la population vaudoise quel que soit le taux d'imposition appliqué dans la Commune. Avec ce montant d'impôt moyen par habitant vaudois, le Canton détermine quelle sera la contribution de chaque Commune en fonction du nombre d'habitants de la Commune.

Le Président résume en indiquant que la Commune bénéficiait jusqu'à présent de l'ancien calcul par rapport au nouveau, parce que son taux d'imposition était inférieur à la moyenne, même si elle payait au Canton une somme d'environ 7 millions. Avec la NPIV le calcul sera plus défavorable, puisque la Commune contribuera en plus de 4 millions pour totaliser 11 millions de participation pour l'année 2025. Il relève que cette incidence négative n'était pas prévue et que pour 2025, qu'elle s'inscrira dans la durée. Le Canton va aider la Commune en 2025 à hauteur de CHF 500'000.- et qu'il le fera encore sur une base dégressive plusieurs années jusqu'en 2029. Néanmoins la facture reste salée (plus de 11 millions en 2025).

M. le Syndic indique aussi que la rémunération des employés implique certaines contraintes pour la Commune. En effet, outre une indexation complète de +4,9% donnée depuis 2020, le principe de l'annuité amplifie d'année en année les charges salariales. Un commissaire demande une explication plus détaillée. L'annuité signifie une augmentation d'env. 3,5% du salaire chaque année tant que l'employé n'a pas commis de faute, ni qu'il n'a pas atteint la plus haute échelle de sa classe de salaire. En résumé, un fonctionnaire qui fait le strict minimum ou est même médiocre sans faute touchera son annuité tout comme le fonctionnaire modèle. La plupart des employés en bénéficie chaque année. Ceci explique en grande partie l'envolée salariale indiquée par le nouveau chef de finances de +31% sur 5 ans. M. le Syndic indique que la révision du règlement du personnel est toujours en cours et qu'en principe cela devrait régler ce problème d'inflation salariale constante. La CoFin confirme l'importance de finaliser rapidement la révision de ce règlement et de stabiliser les charges de personnel. Le Président de la CoFin confirme que l'envolée des charges du personnel communal est une énorme préoccupation et qu'il faut à la fois stabiliser le nombre d'employés et les charges y relatives.

Il relève que la CoFin est très inquiète de la marge d'autofinancement négative à hauteur de -5 millions projetée en 2025, alors qu'une marge de + 4 millions serait attendue pour faire face à la charge des intérêts de la dette communale et à son remboursement progressif. M. le Syndic confirme qu'une marge d'autofinancement de + 4 millions devrait être réalisée par la Commune sur plusieurs années pour faire face à ses engagements en termes de remboursement de ses emprunts et le financement d'une partie de ses investissements. Il relève que les investissements annuels actuels de la Commune sont très largement au-dessus de ses capacités financières. Plus la Commune emprunte pour investir dans des projets qui n'augmentent pas les revenus de la Commune, plus le montant des intérêts sera élevé, ce qui va entraîner la baisse de la marge d'autofinancement et donc la capacité de la Commune à faire face à ses engagements. Avec des revenus de la Commune stables et des charges croissantes, l'équilibre n'est pas donné. Pour stabiliser ses finances, la Commune sera obligée de couper dans ses coûts ou d'augmenter ses impôts ou faire les deux.

Les commissaires confirment l'analyse. Un commissaire demande d'où proviennent les informations relatives aux recettes fiscales ? M. Ntennou indique que les informations proviennent de l'ACI basées sur les données de 2023. Ceci vaut tant pour les différentes recettes fiscales, que pour les intérêts de retard sur impôts, que les défalcatons et autres entrées fiscales pilotées par le Canton.

Une discussion a lieu entre les commissaires au sujet de la nécessité de juguler les dépenses communales pour conserver un équilibre financier. L'urgence d'agir semble faire l'unanimité. M. le Syndic et M. Ntennou indiquent qu'ils vont appliquer des règles strictes en matière de dépenses et qu'ils lutteront contre les dépenses de complaisance. Les commissaires saluent cette manière de gérer les vraies dépenses, mais souhaiteraient instaurer des limites pour inciter les chefs de service à plus se restreindre. L'effet « exemple » est très important et des instructions strictes et

économiques sont la norme dans le privé pour des sociétés en difficulté financière relève le Président.

Un commissaire s'interroge sur la méthode de calcul des amortissements obligatoires et relève que la base actuelle de calcul indique des préavis toujours « en cours » et par conséquent non soumis à des amortissements, alors que ces préavis sont terminés ou le seront en 2025 et qu'un amortissement annuel s'impose. Cette manière de procéder réduit d'env. 1,8 millions, selon le commissaire, le montant des amortissements obligatoires. M. Ntennou indique s'être basé sur les informations communiquées par les chefs de service. La CoFin recommande de revoir tous les préavis mentionnés comme toujours « en cours » et de clarifier leur état de situation. En fonction de l'analyse, des amortissements supplémentaires pourront démarrer.

En vue de juguler les dépenses, les commissaires relèvent les dépenses budgétées suivantes qui méritent une attention particulière :

- Externalisation de la gestion des salaires et honoraires externes,
- Achat d'une tente pour les estivales,
- Forte augmentation des salaires de l'équipe CAP,
- Remplacement de lumières extérieures et intérieures à la Croix-Blanche,
- Achat important de matériel IT et de ligne de fibre optique dédiée,
- Achats massifs et désordonnés de mobilier, alors que la Commune en dispose d'occasion,
- Multiples tâches d'entretien des bâtiments externalisées alors que de nombreux concierges de terrains (env. 29) sont employés par la Commune,
- Remplacement de matériel non nécessaire,
- Engagement exagéré de personnel en période de restriction budgétaire sévère,
- Manifestation dispendieuse prévue pour inaugurer des rénovations.

Les discussions de détail ne sont pas reportées ici, mais tout le monde présent en commission arrive à la conclusion que les chefs de service doivent faire preuve de plus de retenue.

La CoFin relève l'énorme travail de fond réalisé par M. Ntennou et son adjointe, mais regrette le manque de décisions d'économies prises par la Municipalité.

A ce stade de l'analyse, plusieurs membres, dont le Président, souhaitent refuser le budget tel que présenté et demander un travail nouveau à porter sur des réductions de budget. Certains commissaires souhaitent faire de suite confiance à la Municipalité et son nouveau chef du service des finances et valider tel quel le budget, quitte à agir beaucoup plus strictement pour le budget 2026.

Après de nombreuses discussions, l'effet « exemple » semble plus important et le Président propose plusieurs amendements respectant le règlement communal article 99.

Les discussions étant terminées, la commission remercie M. le Syndic et M. Ntennou pour la discussion constructive et leur franchise et passe au vote.

#### Conclusions

- Concernant l'amendement n° 01 proposé, à savoir la réduction de CHF 200'000.- des dépenses totales sous la rubrique no 30 « Autorités et personnel », c'est par 5 voix pour et 3 contre que la CoFin a accepté cet amendement.
- Concernant l'amendement n° 02 proposé, à savoir la réduction de CHF 1'050'000.- des dépenses totales sous la rubrique no 31 « Biens, services, marchandises », c'est par 7 voix pour et 1 abstention que la CoFin a accepté cet amendement.

- Concernant le budget 2025 amendé, à savoir diminué de CHF 1'250'000.- de charges, la CoFin vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter ce budget amendé.

Une dizaine de jours après la diffusion du rapport, M. le Syndic, qui est en charge des finances, a porté à sa connaissance que les amendements déposés par la CoFin ne sont pas recevables. Le budget ne peut être amendé que ligne par ligne, car chaque rubrique du budget peut faire l'objet d'un référendum (selon la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques - LEDP). La Municipalité a proposé de transformer ces amendements en vœux. La CoFin ne s'est pas prononcée là-dessus mais la Municipalité a ensuite proposé des amendements, qui seront votés ligne par ligne, respectant ainsi la LEDP. »

**M. Alain Monod, Syndic.** Il souhaite apporter quelques précisions quant au rapport de la CoFin qui vient d'être lu. Il est mentionné que les chefs de services doivent faire preuve de plus de retenue, il confirme qu'ils font bien preuve de retenue. Leur mission est de faire des propositions à la Municipalité qui in fin décide et tranche. C'est cette dernière également qui porte la responsabilité politique du budget et non pas les chefs de service. Lorsqu'on parle de juguler les dépenses, le sujet des lumières extérieures et intérieures à la Croix-Blanche a été expliqué en début de séance par Mme Good. Le nombre des concierges est relativement stable par rapport à d'autres communes. Quant aux manifestations dispendieuses prévues pour inaugurer des rénovations, un budget de CHF 10'000.- a été prévu pour l'inauguration du tout nouveau complexe de Bois-Murat. On parle bien d'inaugurer un nouveau complexe et non d'une rénovation, c'est donc normal de prévoir une manifestation importante.

Il relève quelques corrections au niveau des chiffres, en page 2. Il est mentionné qu'on va payer au Canton une somme de 7 millions dans le cadre de la cohésion sociale et la facture policière, c'était jusqu'à maintenant 11 millions. Le Canton va aider la Commune en 2025 à hauteur de CHF 334'500.- et non pas CHF 500'000.-.

Quant aux amendements, M. Warth l'a expliqué en partie, ils ne sont pas recevables car il y n'y a pas de référendum sur un budget dans sa globalité. Les décisions que le Conseil pourrait prendre en termes d'amendements sont susceptibles eux de référendum, s'ils portent sur des points précis et non pas sur des rubriques par nature car en cas de votation, la population ne saurait pas sur quoi voter exactement.

Prenant en compte les amendements proposés par la CoFin et transformés en vœux, chaque Municipal et chef de service a fait des efforts pour analyser ce budget et proposer aujourd'hui des amendements dont le montant global équivaut au montant initial proposé par la CoFin.

Le Président reprend la parole et rappelle que tous les conseillers ont reçus les amendements de la Municipalité au projet de Budget 2025.

Il informe qu'il entend conduire l'approbation du budget comme suit :

Il va tout d'abord ouvrir une discussion générale sur le budget, y compris les pages introductives 1 à 12 et la liste du personnel p. 13, au cours de laquelle il prie les conseillers désirant déposer de nouveaux amendements dépassant 10% de la somme de la ligne de bien vouloir se manifester. L'art. 99 de notre règlement stipule que la CoFin et la Municipalité puissent se prononcer sur des modifications de plus de 10%. Le petit foyer a été aménagé afin que la CoFin puisse se retirer.

Ensuite, nous passerons en revue les chapitres les uns après les autres. On traitera d'abord des amendements de la Municipalité puis les différents amendements que le Conseil souhaite porter. On votera ensuite chapitre par chapitre, à main levée.

Nous aurons pour terminer le vote final sur le Budget qui sera effectué au moyen du vote électronique.

**M. Alain Monod, Syndic.** Au sujet de l'art. 99 de notre règlement, il précise que tout amendement consistant de diminuer un poste de plus de 10% doit être validé par la Municipalité et la CoFin. Il a transmis la liste de toutes les propositions d'amendements (+ et - de 10%) au président de la CoFin.

**M. Sandy Warth** a bien reçu ces amendements qu'il a communiqués immédiatement aux membres de la CoFin. Plusieurs membres souhaitent écouter d'abord les détails de ces amendements et se réunir ensuite pour les approuver formellement.

Le Président ouvre la discussion générale.

**M. Paul Habfast.** Le groupe des Verts a appris avec grande déception la situation préoccupante de la Commune qui implique un risque de manque de financement des dépenses courantes. Dans cette situation, le risque d'établir un budget équilibré qui tient compte des ressources disponibles, des besoins de la population est difficile. Notre groupe est convaincu qu'il est possible de maintenir un bon niveau de service aux citoyens et des bonnes conditions de travail pour le personnel communal tout en faisant preuve de sobriété dans certaines dépenses courantes et investissements. Nous invitons la Municipalité à continuer les efforts dans les recherches de petites économies.

**M. François Puricelli.** Le groupe PLR accepte le budget 2025 tel que présenté et amendé par la Municipalité qui a entendu les remarques de la CoFin. Il le fait dans un esprit de responsabilité et compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été établi. Il y a lieu de rappeler que le double départ surprise du responsable de nos finances et du boursier communal au début de cette année a nécessité des remplacements qui ont pris du temps et obligé les nouveaux responsables à travailler dans l'urgence. La Municipalité a cependant su saisir l'opportunité de réorganiser le service des finances. Nous ne doutons pas qu'avec l'engagement d'un véritable chef des finances les processus de contrôle et de prévisions financiers seront considérablement améliorés.

Il est indéniable que notre marge d'autofinancement est sous pression. Cette situation résulte cependant de facteurs objectifs tels que la nouvelle péréquation financière qui nous pèse par rapport à l'ancien système. Il en va de même pour la facture policière. Monsieur le Syndic vient de rappeler l'effort d'investissements consentis ces dernières années avec l'accord d'une grande majorité du Conseil. Ces investissements entraînent des charges pérennes d'amortissements de l'ordre de 1,5 millions par année. Nous considérons toutefois que ces investissements sont indispensables pour les générations futures et que la Commune est ainsi prête à accueillir de nouveaux habitants au fur et à mesure des constructions prévues. Ces habitants apporteront de nouvelles recettes qui devraient permettre d'équilibrer nos budgets.

Enfin, il espère que les comptes 2024 boucleront avec de bonnes surprises, comme cela a souvent été le cas ces dernières années. Ce sera l'occasion de renforcer les réserves mises fortement à contribution dans ce budget.

Le groupe PLR salue le travail de fond de la CoFin et les efforts de la Municipalité. Cela nous incite à lui faire confiance pour ce budget que nous qualifions de transitoire. Il invite donc à l'approuver.

**Mme Noémie Neumann Donegani.** Tout d'abord, elle tient à remercier M. Ntennou et son adjointe Mme Steiner pour leur excellent travail. Aujourd'hui, nous bénéficions d'un document lisible et compréhensible qui constitue un véritable outil de travail. Ensuite, des remerciements vont aussi au président de la CoFin, M. Sandy Warth, qui depuis son arrivée, a su imposer une vision plus critique sur la situation financière de la Commune. Ce qui est aujourd'hui évident, c'est que nous vivons au-dessus de nos moyens. Une réalité que les Vert'libéraux redoutaient depuis longtemps. A plusieurs reprises, en séance comme en commission, nous avons signalé que les dépenses étaient excessives et que certaines étaient même inutiles. Vos réponses furent trop souvent que les taux d'intérêt étaient favorables et que la situation financière était maîtrisée. Tirons leçon pour les prochaines années. Rappelons-nous que les Palinzards et les Palinzards nous ont confié leur argent et nous avons la responsabilité et le devoir de le gérer dans l'intérêt de ceux qui travaillent durement pour nous le verser, des contribuables modestes comme aisés. Donc, par respect pour ces citoyens, il est grand temps de gérer les investissements et dépenses plus raisonnablement dans les années à venir. Elle apprécie que la Municipalité se soit repenchée sur le budget et semble avoir trouvé des pistes d'économie. Suite à son expérience professionnelle, et sans vouloir faire de la cogestion, elle suggère d'impliquer et de tenir aussi compte des employés, qui en contact avec une mauvaise gestion, la voient très souvent mieux que leurs chefs de service, même si cela était en principe leur job. Encourageons donc toutes collaboratrices et tous collaborateurs à transmettre des pistes d'économie et remercions-les avec une prime de 50 % sur l'économie réalisée sur 1 an grâce à leurs suggestions (nous toucherons alors déjà le 50% + le 100% dans les années à venir). Avec cette stimulation nous impliquons les collaborateurs dans notre démarche et ils en accepteront d'autant mieux les conséquences financières.

Ensuite, elle voudrait tout de même soulever qu'après 3 ans en main de la gauche, les finances sont seulement depuis le début de cette année sous la responsabilité de la droite. Toute la Municipalité, et nous les conseillers communaux, de droite comme de gauche, sommes coresponsables de la situation financière.

Alors aujourd'hui il est temps d'être moins généreux, plus raisonnables et surtout plus responsables. N'oublions pas, il faudra rendre des comptes à la population concernant cette situation et au plus tard dans 1 an et demi, elle tirera les conclusions de notre engagement. Essayons de redresser la barre dans un effort collectif, avec la droite comme avec la gauche. Ce serait l'occasion d'enfin réunir nos forces et nos intelligences dans l'intérêt de tous les citoyens d'Épalinges. Elle pense que son vœu va aussi dans la direction de ce que Mme Cuendet-Schmidt nous a rappelé lors du dernier Conseil.

Au vu de l'effort de la Municipalité, elle invite à accepter ce budget mais par contre demande à tous d'être beaucoup plus responsables durant 2025 à l'occasion des décisions que nous devons prendre.

**M. Michael Crottaz.** Merci encore une fois à M. Ntennou pour ce budget très détaillé. Il constate cependant que les propositions d'économies ne sont pas assez détaillées, comme c'est le cas dans le budget. Afin d'accepter les amendements de manière transparentes, il convient qu'elles soient détaillées et expliquées par la Municipalité. Et par exemple amender des salaires du personnel communal n'est pas du tout la bonne manière de faire. Il propose de ne pas accepter les amendements de la Municipalité sous cette forme mais plutôt d'accepter le Budget tel quel et de faire attention au budget durant l'année.

**M. Alain Monod, Syndic.** Concernant le personnel, on ne diminue ou coupe pas le salaire des collaborateurs, il y a un poste qui ne sera pas occupé. Il y a effectivement

eu une petite erreur dans le taux d'occupation relatif au CAP, il y a donc un poste en attente d'une année. Sur la forme, la Municipalité doit au plus tard à mi-décembre envoyer le budget validé par le Conseil communal à la Préfecture, avec les amendements qui seront votés ce soir. Dernière précision, l'art. 99 précise que la CoFin doit se prononcer mais pas forcément les accepter.

**M. Stéphane Bruneau.** En prenant le temps de lire le budget poste par poste, il a relevé plusieurs points qui l'interpellent. Il en a retenu 3.

Le premier porte sur le recrutement. En effet, on peut lire que sont budgétisés CHF 13'700.- pour 15 annonces sur Jobup, soit CHF 914.- pièce. Alors que Jobup a des offres à moins de CHF 300.-, voire certaines gratuites, ce sont des annonces de luxe. A cela se rajoute CHF 3'000.- pour une page carrière qui peut être créée sur le site internet de la Commune pour 1/6<sup>ème</sup> de ce prix et CHF 900.- pour une page portrait d'entreprise dont les fonctions primordiales sont en accès gratuit. Et pour finir avec cela, CHF 1'200.- d'intégration et maintenance qu'il faudra vraiment bien lui expliquer vu qu'il n'y a pas d'intégration et de maintenance à faire, la page carrière devant être sur le site de la Commune et donc incluse dans les frais de maintenance de celui-ci. Il en arrive donc à un total de CHF 18'800.- pour Jobup pour 15 offres. La Commune compte-t-elle recruter 15 nouveaux collaborateurs cette année ?

Toujours au même poste, nous avons CHF 10'000.- pour des frais d'agence de placement. Cette somme l'étonne car, professionnel du métier, il ne sait pas d'où cela sort, d'autant qu'il n'y a que 2 cabinets de ressources humaines enregistrés à Épalinges (en dehors du cabinet français installé au Biopôle) dont 1 seulement dispose de l'autorisation fédérale d'exercer le placement fixe et aucun de ces deux cabinets n'a été consulté, et que personnellement il a reçu une fin de non-recevoir de collaboration, alors qu'il proposait ses services à titre gracieux pour éviter tout conflit d'intérêt. Ce montant est soit surestimé soit probablement très nettement sous-estimé.

Alors il veut bien conserver le budget d'un cabinet de placement, en espérant que ce sera un cabinet palinard qui sera consulté, mais concernant Jobup/Jobcloud, c'est une dépense énorme. Même en prenant un tarif moyen, on arrive pour 15 annonces à CHF 9'750.-, ce qui est toujours cher payé vu les nombreux autres moyens moins coûteux existants et pas besoin de tout le reste sur cet outil. A prendre une solution de Jobboard, pour CHF 12'000.-, nous pouvons mener des campagnes permanentes, ciblées et sans limitation de temps, de contenus, de nombres pour les annonces sur Indeed pendant 1 an par exemple. D'autant qu'on retrouve une dépense, toujours sur Jobup de CHF 1'300.- pour les écoles. Tout bon recruteur vous dira que 9 recrutements sur 10 se font par les canaux de communication de l'employeur, le réseautage virtuel et physique et la cooptation. Il invite Madame la Municipale Dürst et le département RH à retravailler ce point.

Ensuite, nous voyons qu'il est prévu CHF 25'000.- pour l'externalisation des salaires mais dans le même temps CHF 3'000.- pour la formation à la gestion des salaires. Là, il est perdu. On a un service RH dont la fonction de payrolling est externalisée, qui est quand même une fonction de base des RH, et on va former à la gestion des salaires. La gestion des salaires, c'est l'un des modules de la formation d'assistant RH. Il a l'impression qu'il y a un gros bug dans le logiciel RH/Finance qui nous coûte cher. Ce point demandant des éclaircissements, il ne déposerait pas d'amendement non plus pour ce poste mais la question reste.

Dernier point qu'il relève concerne la salle de sport de la Croix-Blanche, qui est quasiment devenue sa seconde maison. On trouve plusieurs dépenses au budget qui sont hallucinantes. On prévoit un remplacement de chaises et de tables pour la buvette pour un montant de CHF 2'000.-. En dehors du fait que l'ensemble du matériel est en bon état, doit-on passer obligatoirement par un compagnon du devoir ou un maître

artisan pour ce type de fourniture ? Il me semble que même la moitié de la somme devrait être suffisante pour d'éventuels remplacements.

Mais le plus édifiant n'est pas là. On trouve un budget de CHF 5'000.- pour un écran dans la salle de réunion. L'actuel a été installé il y a moins de deux ans. S'il faut déjà le changer, et à sa connaissance il fonctionne bien, c'est carrément de fournisseur qu'il faut changer. Il ne voit ici aucune explication à cette dépense.

Il propose donc un amendement au poste 3507 3113.000 Achats de mobilier et équipements comme suit :

|  |               |
|--|---------------|
| <i>Poste 3507 3113.000 Achats de mobilier et équipements</i>             | <i>12'500</i> |
| - Remplacement de divers engins de musculation selon rapport d'expertise | 8'500         |
| - Achats de mobilier et d'équipements pour le service de conciergerie    | 1'000         |
| - Équipement de la zone de jeux  | 2'000         |
| - Remplacement de tables et de chaises pour salle à manger ou buvette    | 1'000         |

Une économie pour ce poste de CHF 6'000.-. Une goutte d'eau mais c'est toujours cela de pris. Cet amendement portant sur une réduction des dépenses de plus de 30%, il est soumis à l'art. 99 demandant que la Municipalité et la CoFin se prononcent.

**Mme Marisa Dürst, Municipale.** Elle souhaite intervenir concernant le compte 1300 3092 relatif aux frais de recherche de personnel. La ligne page carrière Jobcloud de CHF 3'000.- a été supprimée, on renonce effectivement à cette prestation qui consiste à intervenir sur le site internet de la Commune. La création de cette page pour la recherche d'emploi sera faite en interne. Par contre, il y a des prestations qui ne peuvent pas être annulées, notamment celle de la mise en place initiale de l'intégration au prix de CHF 1500.-.

**M. Félix Schmidt.** Le budget qui nous est présenté est inquiétant et doit nous alarmer, et le rapport de la CoFin le confirme clairement. Il nous montre que nous vivons au-dessus de nos moyens et que l'on va dans le mur si la Municipalité ne prend pas des mesures à la hauteur des enjeux. Il souhaite en préambule remercier la commission des finances et son président qui ont fait un bon travail et posé de vraies questions. Il aimerait aussi remercier vivement notre nouveau boursier qui a très rapidement saisi les enjeux. Nous espérons pouvoir compter sur son appui pour aider la Municipalité à trouver les bonnes pistes.

En début de législature, en septembre 2021, le groupe Vert'Libéral s'était inquiété de la volonté de la Municipalité de faire exploser le plafond d'endettement à 140 millions, alors que la dette, les années précédentes, tournait autour des 40 millions. Nous pensions qu'une augmentation possible de la dette de 100 millions en une seule législature n'était pas saine et qu'il était nécessaire de fixer des priorités. Nous avons proposé un amendement pour limiter le plafond à 110 millions, afin de donner un message politique clair dans ce sens, mais nos arguments ont été balayés par la Municipalité et nous n'avons pas été suivis par le Conseil.

En novembre 2021, notre groupe s'est inquiété d'un budget 2022 avec une progression des charges de 3.26% financées par un prélèvement très important sur les fonds de réserve, de plus de 5 millions. Nous avons proposé de refuser le budget et de le renvoyer à la Municipalité avec une demande de réduire les charges et de revoir les priorités d'investissements. Le Conseil ne nous avait pas suivi. En début de cette année 2024, il a proposé un postulat demandant à la Municipalité d'établir un plan financier à moyen et à long terme, en vue de définir une stratégie financière visant à financer notre développement et résorber notre dette. Cette demande était soutenue par la commission d'urbanisme à l'unanimité. La Municipalité s'est opposée à cette demande

avec suffisance en nous indiquant que tout est sous contrôle : Mme Crottaz concluait la position de la Municipalité en vous assurant que « les finances sont saines ». Quelques mois plus tard, ce n'est manifestement plus le cas. Monsieur le Syndic surenchérisait en nous disant qu'il « s'inquiéterait si nous devions emprunter pour faire tourner le ménage communal, respectivement pour payer les salaires et c'est de loin pas le cas ». A la demande de la Municipalité, vous avez refusé cette demande de stratégie financière.

Et bien aujourd'hui on en est là Monsieur le Syndic, et il est urgent de vous inquiéter enfin de notre situation financière. Avec une majorité PLR à la Municipalité, nous attendons que le redressement des finances soit une priorité claire de nos autorités actuelles.

Le budget présenté n'est ni acceptable ni maîtrisé. Il prévoit un excédent de charges apparent de CHF 320'256.- qui n'est possible qu'en prélevant plus de 8 millions sur les fonds de réserve, contre 6 millions l'année précédente. A ce rythme, les fonds de réserve seront liquidés en 2 ou 3 ans.

On constate par exemple une hausse de 4.24 % des charges en personnel, en poursuivant une croissance continue qui se monte de plus de 30% sur 5 ans.

Après une deuxième année de budget dans le rouge vif, notre Conseil ne peut pas se contenter d'approuver ce budget sans que la Municipalité nous ait présenté une stratégie crédible pour sortir de cette situation manifestement non maîtrisée. Nous devons donner un signe fort à la Municipalité. Il s'agit maintenant de réduire les charges courantes, de prioriser davantage les dépenses et investissements et de développer des projets plus sobres et moins luxueux.

Il demande ce soir d'accepter les amendements proposés, malgré le fait qu'ils ne sont pas suffisants. Ils ont été travaillés à l'arrache-pied au dernier moment, sans vision ni stratégie pour la suite.

Et au final, il propose de refuser ce budget et de demander à la Municipalité de revenir avec un projet de budget réduit et plus maîtrisé. C'est un geste politique que nous devons faire pour nos électeurs et pour donner du temps à la Municipalité pour finaliser le travail.

**M. Alain Monod, Syndic.** A propos des fonds de réserve, en raison du MCH2 (normes comptables fédérales pour les communes - la Commune en fera partie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027), ils ne seront plus tolérés. Il n'y aura plus qu'un fond global spécifique qui dira dans quelles conditions on peut l'utiliser.

**M. Paul Habfast.** Faisant partie de la CoFin, il se permet de rebondir sur les propos de M. Schmidt. La réalité des choses est que la Commune n'a relativement peu de marge de manœuvre dans son budget 2025. On ne peut pas renoncer à du personnel, supprimer l'AAEE, etc. Il faut laisser un peu de temps à M. Ntennou d'arriver et de le laisser travailler. Il a fait un travail exceptionnel jusque-là et c'est pour cela que la CoFin propose d'accepter ce budget et s'attend très clairement à des changements significatifs pour 2026.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Le Président propose une interruption de séance de 10' afin que la CoFin puisse se consulter au sujet des amendements proposés par la Municipalité.

Reprise de la séance. Le Président donne la parole à M. Sandy Warth, président de la CoFin.



## M. Sandy Warth donne les résultats chapitre par chapitre de la consultation de la CoFin relatifs aux amendements.

| Amendement n° | Comptes       | Titre/Description   | Montant au budget 2025 | Réduction    | Montant après amendement | %       | Approbation de la CoFin  |
|---------------|---------------|---|------------------------|--------------|--------------------------|---------|--|
|               | <b>1000</b>   | <b>Conseil communal</b>                                       |                        |              |                          |         |  |
| 1             | 1000 3001.000 | Rétributions des autorités                                    | 10 700.00              | - 1 000.00   | 9 700.00                 | -9.3%   | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
| 2             | 1000 3003.002 | Journées de présences : votations/élections                   | 12 500.00              | - 5 700.00   | 6 800.00                 | -45.6%  |  |
| 3             | 1000 3009.010 | Frais divers et repas du Conseil                              | 16 000.00              | - 1 000.00   | 15 000.00                | -6.3%   |  |
| 4             | 1000 3101.000 | Imprimés et fournitures de bureau                             | 20 000.00              | - 6 000.00   | 14 000.00                | -30.0%  |  |
| 5             | 1000 3111.000 | Achats de mobilier et machines de bureau                      | 2 900.00               | - 900.00     | 2 000.00                 | -31.0%  |  |
|               | <b>1010</b>   | <b>Municipalité</b>   |                        |              |                          |         |  |
| 6             | 1010 3170.000 | Frais de réceptions   | 27 900.00              | - 5 300.00   | 22 600.00                | -19.4%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
| 7             | 1010 3193.000 | Cotisations à des institutions de droit privé                 | 18 200.00              | - 800.00     | 17 400.00                | -4.4%   |  |
|               | <b>1100</b>   | <b>Secrétariat municipal, communication et archives</b>       |                        |              |                          |         |  |
| 8             | 1100 3012.000 | Traitements du personnel occasionnel                          | 19 000.00              | - 10 500.00  | 8 500.00                 | -55.3%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
| 9             | 1100 3101.000 | Imprimés et fournitures de bureau                             | 14 000.00              | - 2 000.00   | 12 000.00                | -14.3%  |  |
| 10            | 1100 3102.000 | Publications, frais d'annonces                                | 116 250.00             | - 11 750.00  | 104 490.00               | -10.1%  |  |
| 11            | 1100 3102.010 | Journaux, documentation                                       | 4 200.00               | - 700.00     | 3 500.00                 | -16.7%  |  |
| 12            | 1100 3111.000 | Achats de mobilier et machines de bureau                      | 500.00                 | - 50.00      | 450.00                   | -10.0%  |  |
| 13            | 1100 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                             | 3 700.00               | - 3 700.00   | -                        | -100.0% |  |
| 14            | 1100 3151.000 | Entretien mobilier et machines de bureau                      | 47 500.00              | - 1 000.00   | 46 500.00                | -2.1%   |  |
| 15            | 1100 3181.000 | Affranchissements   | 42 340.00              | - 5 000.00   | 37 340.00                | -11.8%  |  |
|               | <b>1500</b>   | <b>Affaires culturelles et manifestations</b>                 |                        |              |                          |         |  |
| 16            | 1500 3113.000 | Achats de mobilier et équipements                             | 53 500.00              | - 2 500.00   | 51 000.00                | -4.7%   | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
| 17            | 1500 3153.000 | Entretien du mobilier et des équipements                      | 500.00                 | - 500.00     | -                        | -100.0% |  |
| 18            | 1500 3170.020 | Réceptions et manifestations                                  | 260 530.00             | - 5 000.00   | 255 530.00               | -1.9%   |  |
| 19            | 1500 3653.010 | Frais passeports vacances                                     | 8 000.00               | - 3 000.00   | 5 000.00                 | -37.5%  |  |
|               | <b>1510</b>   | <b>Animation socioculturelle (CAP)</b>                        |                        |              |                          |         |  |
| 20            | 1510 3011.000 | Traitements du personnel                                      | 596 000.00             | - 20 500.00  | 575 500.00               | -3.4%   | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 7 oui et 2 non   |
| 21            | 1510 3012.000 | Traitements du personnel occasionnel 7 oui et 2 non           | 66 100.00              | - 19 000.00  | 47 100.00                | -28.7%  |  |
| 22            | 1510 3030.000 | Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF                                  | 59 900.00              | - 3 500.00   | 56 400.00                | -5.8%   |  |
| 23            | 1510 3040.000 | Cotisations C.I.P.  | 95 300.00              | - 3 600.00   | 91 700.00                | -3.8%   |  |
| 24            | 1510 3050.000 | Assurances maladie et accidents                               | 33 500.00              | - 1 500.00   | 32 000.00                | -4.5%   |  |
|               | <b>1710</b>   | <b>Centre sportif de la Croix-Blanche</b>                     |                        |              |                          |         |  |
| 25            | 1710 3123.000 | Electricité   | 13 000.00              | - 4 000.00   | 9 000.00                 | -30.8%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
| 26            | 1710 3145.010 | Entretien des terrains  | 93 500.00              | - 5 000.00   | 88 500.00                | -5.3%   |  |
|               | <b>1900</b>   | <b>Service informatique</b>                                   |                        |              |                          |         |  |
| 27            | 1900 3151.000 | Entretien mobilier et machines de bureau                      | 298 500.00             | - 20 000.00  | 278 500.00               | -6.7%   |  |
|               | <b>2010</b>   | <b>Service des finances</b>                                   |                        |              |                          |         |  |
| 28            | 2010 3185.000 | Honoraires, actes officiels                                   | 15 000.00              | - 6 000.00   | 9 000.00                 | -40.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
|               | <b>3200</b>   | <b>Forêts, exploitation</b>                                   |                        |              |                          |         |  |
| 29            | 3200 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                             | 57 000.00              | - 8 000.00   | 49 000.00                | -14.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité   |
|               | <b>3500</b>   | <b>Collège de la Croix-Blanche et Centre de Vie Infantile</b> |                        |              |                          |         |  |
| 30            | 3500 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                             | 11 000.00              | - 5 000.00   | 6 000.00                 | -45.5%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 30 à l'unanimité et 31 avec 7 oui et 2 non                                   |
| 31            | 3500 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 85 000.00              | - 18 200.00  | 66 800.00                | -21.4%  |  |
|               | <b>3501</b>   | <b>Collège du Village</b>                                     |                        |              |                          |         |  |
| 32            | 3501 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 28 900.00              | - 9 000.00   | 19 900.00                | -31.1%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 7 oui et 2 non   |
|               | <b>3502</b>   | <b>Pavillon scolaire du Chaugand</b>                          |                        |              |                          |         |  |
| 33            | 3502 3145.000 | Entretien des espaces extérieurs                              | 23 000.00              | - 21 500.00  | 1 500.00                 | -93.5%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 7 oui et 2 non   |
|               | <b>3504</b>   | <b>Collèges de Bois-Murat A, B, C, D</b>                      |                        |              |                          |         |  |
| 34            | 3504 3112.000 | Achats de mobilier scolaire                                   | 109 000.00             | - 95 000.00  | 14 000.00                | -87.2%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 6 oui, 2 non et 1 abstention   |
|               | <b>3505</b>   | <b>Collège de Bois-Murat F</b>                                |                        |              |                          |         |  |
| 35            | 3505 3112.000 | Achats de mobilier scolaire                                   | 67 000.00              | - 30 000.00  | 37 000.00                | -44.8%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 35 avec 7 oui et 2 abstentions, 36 et 37 avec 8 oui et 1 abstention          |
| 36            | 3505 3113.000 | Achats de mobilier et équipements                             | 16 000.00              | - 6 000.00   | 10 000.00                | -37.5%  |  |
| 37            | 3505 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 146 650.00             | - 36 000.00  | 110 650.00               | -24.5%  |  |
|               | <b>3506</b>   | <b>Salle de gym et piscine de Bois-Murat E</b>                |                        |              |                          |         |  |
| 38            | 3506 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 40 000.00              | - 30 000.00  | 10 000.00                | -75.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 6 oui, 2 non et 1 abstention   |
|               | <b>3507</b>   | <b>Salle de gym de la Croix-Blanche</b>                       |                        |              |                          |         |  |
| 39            | 3507 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 166 300.00             | - 128 000.00 | 38 300.00                | -77.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 6 oui, 2 non et 1 abstention   |
|               | <b>3510</b>   | <b>Maison de commune</b>                                      |                        |              |                          |         |  |
| 40            | 3510 3113.000 | Achats de mobilier et équipements                             | 57 000.00              | - 41 000.00  | 16 000.00                | -71.9%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 40 avec 8 oui et 1 abstention, 41 avec 7 oui et 2 non                        |
| 41            | 3510 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 63 000.00              | - 52 000.00  | 11 000.00                | -82.5%  |  |
|               | <b>3511</b>   | <b>Maison palinzarde</b>                                      |                        |              |                          |         |  |
| 42            | 3511 3141.000 | Entretien du bâtiment   | 40 000.00              | - 27 000.00  | 13 000.00                | -67.5%  | Au vote, amendement de plus de 10% accepté avec 8 oui et 1 non   |
|               | <b>3594</b>   | <b>UAPE Village - Chemin du Polny 14</b>                      |                        |              |                          |         |  |
| 43            | 3594 3161.000 | Loyers  | -                      | 90 000.00    | 90 000.00                | 100.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés avec 9 oui  |
| 44            | 3594 3113.000 | Achats de mobilier et équipements                             | -                      | 45 000.00    | 45 000.00                | 100.0%  |  |
|               | <b>4000</b>   | <b>Service administratif - développement durable</b>          |                        |              |                          |         |  |
| 45            | 4000 3185.040 | Honoraires et frais d'expertises                              | 111 000.00             | - 30 000.00  | 81 000.00                | -27.0%  | Au vote, amendement de plus de 10% accepté avec 8 oui et 1 abstention  |
|               | <b>4100</b>   | <b>Service travaux et environnement - Administration</b>      |                        |              |                          |         |  |
| 46            | 4100 3011.000 | Traitements du personnel                                      | 506 000.00             | - 130 000.00 | 376 000.00               | -25.7%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 46-49 avec 7 oui et 2 contres, 50 à l'unanimité                              |
| 47            | 4100 3030.000 | Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF                                  | 46 000.00              | - 11 700.00  | 34 300.00                | -25.4%  |  |
| 48            | 4100 3040.000 | Cotisations C.I.P.  | 82 000.00              | - 21 400.00  | 60 600.00                | -26.1%  |  |
| 49            | 4100 3050.000 | Assurances maladie et accidents                               | 25 000.00              | - 6 100.00   | 18 900.00                | -24.4%  |  |
| 50            | 4100 3185.040 | Honoraires et frais d'expertises                              | 55 000.00              | - 30 000.00  | 25 000.00                | -54.5%  |  |
|               | <b>4300</b>   | <b>Voirie</b>   |                        |              |                          |         |  |
| 51            | 4300 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                             | 58 000.00              | - 5 600.00   | 52 400.00                | -9.7%   | Au vote, amendement de plus de 10% accepté à l'unanimité   |
| 52            | 4300 3115.000 | Achats de véhicules et accessoires                            | 86 000.00              | - 4 600.00   | 81 400.00                | -5.3%   |  |
| 53            | 4300 3142.000 | Entretien du réseau routier et des trottoirs                  | 150 000.00             | - 25 000.00  | 125 000.00               | -16.7%  |  |
|               | <b>4400</b>   | <b>Espaces verts</b>  |                        |              |                          |         |  |
| 54            | 4400 3012.000 | Traitements du personnel occasionnel                          | 50 000.00              | - 10 000.00  | 40 000.00                | -20.0%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 54-56 acceptés à l'unanimité, 59 avec 7 oui et 2 non, 60 avec 8 oui et 1 non |
| 55            | 4400 3113.000 | Achats de mobilier et équipements                             | 11 000.00              | - 4 000.00   | 7 000.00                 | -36.4%  |  |
| 56            | 4400 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                             | 15 500.00              | - 2 500.00   | 13 000.00                | -16.1%  |  |
| 57            | 4400 3134.000 | Achats de fournitures pour zones vertes                       | 110 000.00             | - 9 000.00   | 101 000.00               | -8.2%   |  |
| 58            | 4400 3141.020 | Entretien des édifices publics                                | 30 800.00              | - 500.00     | 30 300.00                | -1.6%   |  |
| 59            | 4400 3142.020 | Entretien des places publiques                                | 45 000.00              | - 30 000.00  | 15 000.00                | -66.7%  |  |
| 60            | 4400 3185.010 | Honoraires et frais d'études                                  | 25 000.00              | - 15 000.00  | 10 000.00                | -60.0%  |  |

| 4500                         |               | Déchèterie, ordures ménagères et déchets                   |            |   |                     |            |         |   |
|------------------------------|---------------|--|------------|---|---------------------|------------|---------|---|
| 61                           | 4500 3114.000 | Achats de matériel d'exploitation                          | 33 000.00  | - | 3 000.00            | 30 000.00  | -9.1%   |   |
| 62                           | 4500 3153.000 | Entretien du mobilier et des équipements                   | 13 400.00  | - | 2 000.00            | 11 400.00  | -14.9%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 62 à l'unanimité, 63 (réduction de produit) accepté à l'unanimité |
| 63                           | 4500 4354.070 | Produit de récupération - Piles, batteries, électroménager | 10 000.00  | - | 10 000.00           | -          | -100.0% |   |
| 4600                         |               | Réseau d'égouts et épuration                               |            |   |                     |            |         |   |
| 64                           | 4600 3144.000 | Entretien et rénovation des collecteurs                    | 220 000.00 | - | 100 000.00          | 120 000.00 | -45.5%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés: 64 avec 7 oui et 2 non, 65 accepté à l'unanimité                  |
| 65                           | 4600 3185.040 | Honoraires et frais d'expertises                           | 150 000.00 | - | 50 000.00           | 100 000.00 | -33.3%  |   |
| 4700                         |               | Cours d'eau, rives   |            |   |                     |            |         |   |
| 66                           | 4700 3147.000 | Entretien des cours d'eau et rives                         | 65 000.00  | - | 15 000.00           | 50 000.00  | -23.1%  | Au vote, amendement de plus de 10% accepté à l'unanimité  |
| 5100                         |               | Enseignement primaire et secondaire                        |            |   |                     |            |         |   |
| 67                           | 5100 3109.000 | Autres frais   | 3 000.00   | - | 1 500.00            | 1 500.00   | -50.0%  | Au vote, amendement de plus de 10% accepté à l'unanimité  |
| 6100                         |               | Sécurité publique et police administrative                 |            |   |                     |            |         |   |
| 69                           | 6100 3142.030 | Signalisation horizontale                                  | 39 000.00  | - | 10 000.00           | 29 000.00  | -25.6%  | Au vote, amendements de plus de 10% acceptés à l'unanimité  |
| 70                           | 6100 3143.040 | Signalisation verticale                                    | 36 000.00  | - | 10 000.00           | 26 000.00  | -27.8%  |   |
| 6200                         |               | Office de la population                                    |            |   |                     |            |         |   |
| 71                           | 6200 3012.000 | Traitements du personnel occasionnel                       | 6 000.00   | - | 6 000.00            | -          | -100.0% | Au vote, amendement de plus de 10% accepté à l'unanimité  |
| 72                           | 6200 3101.000 | Imprimés et fournitures de bureau                          | 3 000.00   | - | 500.00              | 2 500.00   | -16.7%  |   |
| 73                           | 6200 3111.000 | Achats de mobilier et machines de bureau                   | 3 100.00   | - | 500.00              | 2 600.00   | -16.1%  |   |
| 74                           | 6200 3151.000 | Entretien mobilier et machines de bureau                   | 5 000.00   | - | 1 000.00            | 4 000.00   | -20.0%  |   |
| 75                           | 6200 3189.000 | Frais divers   | 1 000.00   | - | 500.00              | 500.00     | -50.0%  |   |
| <b>Total des amendements</b> |               |  |            |   | <b>1 049 610.00</b> |            |         |   |

La CoFin a également pu se pencher sur l'amendement de M. Bruneau qui proposait d'amender le compte 3507 3113.000 Achats de mobilier et équipements de la salle de la Croix-Blanche de CHF 6'000.-. La CoFin accepte l'amendement avec 8 oui et 1 abstention.

**M. Alain Monod, Syndic**, souhaite tout d'abord remercier la CoFin qui a dû traiter en un temps record tous ces amendements. Il précise aussi ses propos évoqués plus tôt qu'il y a bien une coupe dans le personnel, dans le dicastère de M. Perrin. Lorsqu'on fait des coupes, que ce soit pour la voirie ou pour les frais occasionnels, cela a aussi des conséquences et cela fait l'objet d'une autre rubrique, celle des charges sociales.

**M. Laurent Balsiger**. Il remercie la Municipalité pour ses propositions et la CoFin pour son travail rapide. Il regrette cependant le manque de commentaires de ces amendements. Il y a des économies qui sont des fois de fausses économies, si des frais sont reportés à l'année suivante car on ne fait pas certains travaux, ce n'est pas une vraie économie mais un report. Nous avons là des chiffres sans explications ni commentaires. Par exemples, on met entre parenthèse un poste au service des travaux et environnement, c'est 1/5<sup>e</sup> de l'effectif. Il souhaite savoir ce qui ne va pas être fait ? Il se questionne également sur la réduction de 10% sur le poste de l'animation socio-culturelle, que représentent les CHF 20'000.- de salaire en moins ?

Il aurait souhaité que ce document ait été transmis à la CoFin en temps opportun afin qu'elle ait le temps de faire son travail, d'investiguer, de répondre à nos questions et de venir avec un rapport complémentaire afin que nous puissions avoir les éléments clairs pour voter.

On va prendre une décision ce soir sans avoir les éléments nous permettant d'évaluer les propositions faites.

**M. Roland Perrin, Municipal**. Le poste en moins concerne une réserve sur l'engagement d'un chef de service. Concernant les réductions sur les travaux, évidemment il y a des reports sur les années suivantes. Certains travaux se font également en même temps que ceux prévus par certains partenaires, comme les SI par exemple, ceci pour des raisons évidentes de contraintes et de coûts. Tout ceci n'est donc pas irréfléchi, les travaux de réfections se feront moins rapidement mais d'une manière générale décalée dans le temps.

**Mme Chantal Good, Municipale**. Concernant le CAP, il y avait un poste en réserve et un autre poste à 100% alors que la personne a été engagée à 70%, ce qui donne une différence non négligeable à notre budget.

**M. Erich Dürst.** Il souhaite une précision sur l'amendement 64 « *Entretien et rénovation des collecteurs* ». Il se demande si techniquement cet amendement n'est pas neutre en termes d'effet sur le résultat final d'exploitation dans la mesure où ces charges sont financées par le fond de réserve des égouts et que ces comptes sont toujours équilibrés ?

**M. Roland Perrin, Municipal.** Il y avait un report régulier de la réfection des collecteurs intercommunaux. C'est une erreur qui est restée dans les comptes, en effet cette réfection a fait l'objet d'un préavis. Ce montant n'a donc plus lieu d'être dans le budget.

**M. Nicolas Häusel.** Malgré une double explication, il n'arrive pas à comprendre l'amendement du CAP. Le poste à 100% est mentionné alors que c'est un poste à 70%. C'est donc une erreur de budgétisation. Concernant la réduction des postes occasionnels. C'était une prévision émanant du CAP ? Est-ce qu'il y avait un besoin particulier si ce poste occasionnel était prévu ? Si on coupe ce montant prévisionnel, est-ce qu'un problème devrait se poser au CAP ? Il propose de retirer cet amendement au vu de l'importance du CAP en général pour la cohésion sociale de la Commune pour les jeunes. C'est un réel service communal et ne pas supprimer dans ses postes serait un avantage pour la Commune.

**Mme Chantal Good, Municipale.** Elle répond que ce poste n'existe pas, il était en prévision de l'engagement de forces supplémentaires en cas d'éventuelles augmentations des enfants au réfectoire et/ou dans le préau.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il comprend la frustration de M. Balsiger. Le calendrier n'était certes pas idéal, la Municipalité fera mieux l'année prochaine. Admettez qu'en 15 jours, un énorme travail a été effectué par les chefs de services, les responsables d'offices, par la Municipalité et par la CoFin. On vous demande de faire confiance à ces personnes et la volonté de la Municipalité est que le Conseil accepte ce budget et que l'année prochaine, elle vienne avec quelque chose de beaucoup plus sérieux.

**Mme Fabienne Bride.** Elle est un peu inquiète de voir qu'il est prévu des économies dans le traitement du personnel. Pour l'instant il s'agit plutôt de coupe dans le personnel occasionnel mais est-ce que cela ne va pas créer des départs dans certains services qui sont déjà à flux tendus ? Concernant le CAP, elle a vraiment envie de soutenir ce service qui s'occupe de toute sorte de population, des enfants jusqu'aux aînés et qui fait beaucoup de prévention, d'activités, de médiation. Ce serait contre-productif de couper dans ses budgets. On sait ce que peuvent coûter les passages à l'acte et les incivilités.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président propose de passer les chapitres les uns après les autres, d'ouvrir la discussion, de voter au fur et à mesure les amendements proposés par la Municipalité et celui de M. Bruneau au chapitre 3000. Le Conseil votera chaque chapitre à main levée puis in fine le budget dans son ensemble de façon électronique.

Chapitre 1 : Administration communale (pages 15-19)

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 1 amendé est accepté à une large majorité.**

Chapitre 2 : Finances (pages 20-21)

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 2 amendé est accepté à une large majorité.**

Chapitre 3 : Domaines et Bâtiments (pages 22-34)

Vote des amendements de la Municipalité et de celui de M. Bruneau relatifs au poste  
1300 3092.000 Frais de recherche de personnel.

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 3 amendé est accepté à une large majorité**

Chapitre 4 : Travaux (pages 34-41)

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 4 amendé est accepté à une large majorité**

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes (pages 42-44)

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 5 amendé est accepté à une large majorité**

Chapitre 6 : Police (pages 45-47)

**Au vote à main levée, l'ensemble des amendements est accepté.**  
**Au vote à main levée, le chapitre 6 amendé est accepté à une large majorité**

Chapitre 7 : Sécurité sociale (pages 47-48)

Il n'y aucun amendement de la Municipalité.

**Au vote à main levée, le chapitre 7 est accepté à une large majorité**

Le Président ouvre la discussion sur le reste des chapitres informatifs.

- Évolution des charges & revenus par dicastère (pages 50-54) – la discussion n'est pas demandée ;
- Charges et revenus par nature 2020-2025 (pages 55-62) – la discussion n'est pas demandée ;
- Détail des imputations internes (pages 63-65) – la discussion n'est pas demandée ;
- Plan des investissements (pages 66-68) – la discussion n'est pas demandée ;
- Détail des amortissements obligatoires (pages 69-73) – la discussion n'est pas demandée ;
- Situation des emprunts à moyen et long termes (pages 74-77) – la discussion n'est pas demandée ;
- Projet de budget détaillé par fonction avec commentaires (pages 78-156) – la discussion n'est pas demandée.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du Budget 2025 amendé.

**Au vote, avec 49 oui, 6 non et 9 abstentions le Budget 2025 amendé est accepté à une large majorité.**

Il remercie la Municipalité, l'administration, la commission des finances et le Conseil qui ont mené à l'approbation de ce budget.

**M. Alain Monod, Syndic**, remercie le Conseil pour ce vote et relève encore l'important et imposant travail de M. Ntennou, notamment depuis le 15 octobre où, avec l'aide des chefs de services et responsables d'office, un travail conséquent a eu lieu sur ce budget amendé.

### **13. SUCCESSION DE MME ILSE PEIER – VENTE DE LA VILLA SISE AU CH. DE LA PIERRAZ 17 – PRÉAVIS N° 23/2024.**

Le Président rappelle que cette personne est décédée sans héritiers, que le Conseil a accepté la demi-succession, le reste allant au Canton qui nous demande maintenant de voter ceci formellement.

Il remercie une fois de plus la CoFin qui a repris ce préavis également en urgence.

Conformément à l'art. 53 de notre règlement, il demande si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport. Ce n'est pas le cas.

La discussion sur le fond est ouverte.

**M. Alain Monod, Syndic.** Décidément, rien ne nous sera épargné dans ce dossier. Vous l'avez lu, plus de 13 mois après avoir accepté le principe de la succession, le Canton demande un vote formel du Conseil communal quant à la vente de cette maison. Un autre élément doit être porté à votre connaissance. Le 22 octobre, la direction générale des immeubles et du patrimoine et de l'immobilier (DGIP) écrivait au notaire que cette maison n'était pas au cadastre des sites pollués. Le 29.10, nouveau message de la DGIP, qui dit qu'elle a des contacts avec la direction générale de l'environnement qui vient de revoir son cadastre des sites pollués et qui confirme que Pierraz 17 est bien un site pollué. S'il s'agit d'un site pollué par dioxine (dans ce cas les frais sont à la charge du Canton et de la Commune de Lausanne). En tant qu'ancienne décharge, il est de la responsabilité de la Commune de prendre à sa charge les frais de dépollution. Il sera également nécessaire de déterminer si les acheteurs, qui seront les perturbateurs par situation, devront participer à ces frais (subventionnés par le Canton). Cette situation aurait été la même, indépendamment de la vente, respectivement l'héritage de cette maison.

**M. Félix Schmidt.** S'agissant d'un site pollué mais pas contaminé, soit qui ne nécessite pas d'assainissement d'après les compétences que nous avons, si les travaux se font sans toucher le sol on ne perd rien. Par contre, si on laisse l'architecte faire deux niveaux de sous-sols dans une ancienne décharge, cela va coûter beaucoup d'argent, plus que ce que nous allons toucher aujourd'hui. Il demande de suivre le projet à venir afin de ne pas se retrouver dans la situation où on excave en profondeur des volumes importants, qui est très coûteux.

**M. Julian Pidoux** demande si cette dernière information modifie le prix estimé de la vente ? In fine, qu'est-ce qui va revenir à la Commune et qu'est-ce que cela va lui coûter ?

**M. Alain Monod, Syndic** répond qu'en l'état de ces informations, l'acte notarié stipulera bien le prix de vente de CHF 911'000.- dont la moitié reviendra au Canton et l'autre à la Commune. Il n'est pas possible d'en dire plus aujourd'hui.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe maintenant au vote du préavis 23/2024.

***Au vote, avec 50 oui, 3 non et 9 abstentions, le préavis 23/2024 est approuvé à une large majorité.***

#### **14. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVE AU CAD.**

Le Président donne la parole à la Municipalité.

**Mme Marisa Dürst, Municipale.** Comme vous avez pu le lire dans le courrier que vous avez reçu, la Municipalité a décidé de renoncer à la construction d'une centrale de chauffage à la voirie, qui aurait permis d'alimenter un chauffage à distance dans le secteur de la Croix-Blanche. Cette décision fait suite à l'arrêt rendu par le Tribunal cantonal au mois d'août qui oblige la Municipalité à faire une nouvelle mise à l'enquête d'implantation en raison des modifications importantes apportées au projet initial. Remettre à l'enquête publique nécessiterait de nombreuses années en raison des oppositions et recours à prévoir et le coût serait très élevé avec une issue incertaine. Cette décision n'a pas été facile à prendre, toutes les dimensions, qu'elles soient financières, temporelles, d'acceptance de la population ont été de nouveau analysées et passées au peigne fin avec l'aide de nos experts communaux du service de l'urbanisme, architecture et énergie ainsi que de nos conseils juridiques. Nous avons également réfléchi à la possibilité d'implanter cette centrale de chauffage ailleurs à Épalinges et nous sommes de nouveau arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas d'autres endroits sur notre territoire communal pour une installation de cette envergure. Nous serions de nouveau confrontés aux mêmes obstacles. Nous répondons ici également au vœu de M. Fabien Loi Zedda, que la Municipalité fasse en sorte d'implanter ce CAD ailleurs dans un endroit plus adapté, mais pas d'un bis Cloalet. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre sans rien faire. Au 1<sup>er</sup> semestre 2026 probablement, la nouvelle loi sur l'énergie entrera en vigueur avec entre autres, l'obligation d'assainir les bâtiments, de lutter contre le gaspillage d'énergie, de couvrir les toitures par des installations photovoltaïques, de remplacer les chauffages fossiles d'ici 2040, de rendre les collectivités publiques exemplaires. A Épalinges, nous allons remplacer les chauffages qui arrivent en bout de course par des chauffages à énergie renouvelable dans les bâtiments communaux. La Municipalité reviendra vers le Conseil à ce sujet dès l'année prochaine. Une réflexion est également menée pour rationaliser la production de chaleur au-delà des seuls bâtiments communaux. Des nouveaux projets d'installations de grands panneaux solaires sur les bâtiments communaux sont également en cours à travers notre société EPAREN SA. Concernant les particuliers, nous continuerons à les subventionner via le Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEED) et sommes également en train de mettre en place un

programme d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les petits et grands propriétaires.

Le Président ouvre la discussion sur le fonds.

**M. Fabien Loi Zedda.** En date de notre séance du 14 décembre 2022, juste avant notre repas de Noël, il avait déposé, aussi comme ancien président de notre cénacle, un vœu qui est bien sûr au PV de cette séance. Il souhaitait vivement que la Municipalité change dans son futur le lieu d'implantation d'un CAD (centrale de chauffe) car si le principe est de valeur, le choix et les modalités du lieu pas. Il espérait aussi ne pas devoir trahir en 2023 son serment de conseiller.

La démarche fut accueillie de manière goguenarde par le Municipal responsable d'alors et il craignait le pire. Ce soir, il tient à saluer la décision de la Municipalité et sa communication, mais que de temps perdu, d'épisodes juridiques érodant l'ambiance communale et d'effets collatéraux malheureux et non souhaités. Les arguments nombreux des opposants de tous bords éclaireront il l'espère les futurs choix des lieux d'implantation de CAD (centrale de chauffe) qui ne peuvent pas être imaginés dans des lieux résidentiels. Que le vécu éclaire le futur !

**M. Corentin Binamé.** Il demande dans quelle mesure la Commune est assistée dans ce genre de processus compliqué qui sont ces démarches d'aménagement du territoire ou comme ici la construction d'un CAD ? Y-a-il du personnel juridique, des experts en aménagements du territoire de la Commune ? Fait-on appel à des externes ? Ceci afin d'éviter de se retrouver à l'avenir au Tribunal cantonal et perdre pour vice de forme alors qu'on aurait aimé que le tribunal se prononce sur le fond.

**Mme Marisa Dürst, Municipale.** Effectivement, la CDAP s'est prononcée sur la procédure et non sur le fond. C'est un dossier qui date de 2018 et la mise à l'enquête en 2022. Il y a eu ensuite toutes sortes de procédures et plusieurs recours. La Municipalité est effectivement accompagnée, par les services énergies et architecture et également par des experts et des conseils juridiques.

**M. Alain Monod, Syndic,** précise que l'avocat qui les conseille dans ce dossier, leur a dit qu'aller plus loin était une entreprise téméraire qui représente des coûts énormes en procédure. Il y a donc évidemment une pesée d'intérêts en décidant de renoncer à ce chauffage.

**M. Richard Golay.** La Municipalité nous a informé de l'abandon du projet de centrale de chauffage au bois-énergie et de son réseau thermique sur le plat de la Croix-Blanche.

Il avait pris la parole lors de la séance du 16 février 2021 au sujet de ce projet. Ingénieur responsable depuis 2012 de l'antenne romande d'Energie-bois Suisse, l'association faîtière qui conseille régulièrement des communes pour ce genre de projet, il avait émis plusieurs remarques et vœux dont une sur l'importance du choix de la localisation de la centrale pour faciliter la livraison du combustible et occasionner le minimum de nuisances. Notre Municipalité aborde dans son message la question des alternatives de chauffage neutres en CO2. Celles-ci sont parfaitement identifiées par les professionnels du domaine. Il souhaite préciser que si l'usage des pompes à chaleur est très souvent la règle, il y a des exceptions. Lors du remplacement d'un chauffage dans un bâtiment existant dont l'isolation ne peut pas être suffisamment améliorée pour diverses raisons, la température de l'eau de chauffage restera relativement élevée. Le fonctionnement d'une pompe à chaleur nécessiterait beaucoup

d'électricité et réduirait ainsi l'intérêt économique et écologique de cette solution. Le bois-énergie sous la forme de pellets brûlés dans une chaudière automatique performante et couplée à des panneaux solaires thermiques est dans ce cas de figure une solution bien mieux adaptée. Pour des immeubles ou des petits groupes d'immeubles existants, l'usage de bois-énergie sous forme de plaquettes forestières sèches produites localement est une solution de chauffage très intéressante économiquement, à étudier en détail. Notre commune exploite depuis de longues années une telle installation à la voirie et pourrait profiter de cette expérience pour développer d'autres projets de ce genre.

Pour terminer, il se permet de souligner qu'il existe souvent une confusion concernant les émissions polluantes des installations automatiques de production de chaleur au bois-énergie (pellets et plaquettes forestières). Les émissions sont très faibles, elles ne sont pas du tout comparables tant en quantité qu'en toxicité avec celles des poêles à bûches individuels.

**M. Laurent Balsiger.** Tout d'abord, il remercie pour la manière dont cela a été communiqué. Autrement, sur le fond, c'est une triste nouvelle pour les habitants et surtout les propriétaires de bâtiments importants de notre commune. Il peine à comprendre en lisant le dernier paragraphe de la communication, on voit que l'on a un beau succès de demandes de raccordement, les clients sont demandeurs. On avance que les prix sont intéressants, qu'il y a des opportunités au niveau de la géothermie. Il y a des campagnes qui sont en cours, il y a des choses qui pourront se faire dans le futur. D'ailleurs, il adhère, comme son préopinant, à des installations de bois pour certains pics et pour réchauffer ce qui peut être fait avec la géothermie, afin de rehausser la température. Il trouve dommage ce message d'abandon, il a l'impression que les partenaires ont été mis devant le fait accompli. Il demande si les SIL et Romande Energie ont été concertés ? Est-ce qu'il serait encore opportun d'étudier les alternatives, comme la géothermie et celles évoquées précédemment ? On sait qu'il faudra bien des chaudières pour les bâtiments communaux. On sait que pour certains projets, on pourrait installer des chaudières à pellets dans des locaux ici. Et couplé avec certaines installations, elles permettraient tout de même d'une autre manière un tel réseau.

Il émet le vœu qu'une analyse soit faite sur des alternatives avec les partenaires actuels de ce projet avant de complètement l'abandonner. En effet, cela va être compliqué pour les propriétaires, surtout de grands immeubles, de trouver des solutions. Certes une grande cheminée ce n'est pas génial, mais c'est mieux que 15 cheminées moins bien gérées. Le remède est peut-être moins pire que le mal.

**M. Nicolas Häusel.** Dans le texte de la Municipalité sur l'abandon du CAD, il est mentionné que toute autre solution de chauffage individuel coûtera plus cher et qu'à priori la seule solution serait la pompe à chaleur. Il demande d'où viennent ces affirmations et comment la Municipalité peut-elle les justifier dans un courrier adressé à l'ensemble des conseillers ?

**Mme Marisa Dürst, Municipale.** Concernant nos partenaires, la Commune est liée avec les SIL par une convention depuis le 15 juin 2021. Ils ont bien entendu été contactés et effectivement ce n'est pas une bonne nouvelle pour eux. Aujourd'hui, il y a toujours le CAD dans le sud d'Épalinges, qui avance très bien. Les demandes au sud de la Commune sont de plus en plus nombreuses, ce qui nous réjouit. Par rapport au CAD qui était prévu dans le secteur de la Croix-Blanche, c'est effectivement bien dommage. Il y a toujours de bons contacts avec les SIL, à voir dans le futur pour le

développement ou pas de nouveaux projets ensemble. Par rapport à Romande Energie, il n'y avait aucune convention mais ils ont été également prévenus.

Concernant les alternatives, toutes les possibilités sont ouvertes, que ce soit la géothermie et le chauffage à bois. Pour répondre à M. Häusel, comme dit précédemment, toutes les solutions sont ouvertes, que ce soit pompe à chaleur, bois, etc. Autrement, quelques mots sur GEOOL, qui est un programme Cantonal sur la prospection sur la géothermie, plutôt axé sur l'ouest lausannois, qui va démarrer une deuxième campagne.

**15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL THIERRY SPRUNGER « AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL COMMUNAL EN MATIÈRE FINANCIÈRE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Thierry Sprunger.** Le document qu'il a fourni est assez explicite et les discussions de ce soir abondent dans le sens où il doit y avoir une plus grande communication entre la Municipalité et les conseillers en matière de finances.

Sa première proposition est de recevoir tous les trimestres des chiffres clés, afin de savoir où on en est.

Proposition 2 : en plus d'un budget, de faire des projections avec des stratégies sur plusieurs années. Ceci est extrêmement important compte tenu la situation d'Épalinges.

Proposition 3 : sur les investissements, lorsqu'on vote les crédits, savoir où on en est. On commence d'ailleurs gentiment à arriver à notre plafond. Il y a des choix à faire et des priorités à donner.

Proposition 4 : les budgets sont particulièrement indigestes, surtout pour les gens qui ne sont pas des professionnels des finances. La Municipalité doit faire ces 159 pages de budget, mais qu'elle le fasse seulement en version électronique et qu'elle choisisse une dizaine ou quinzaine de pages avec les informations les plus pertinentes sur lesquelles le Conseil pourra prendre une décision.

Il espère se tromper mais tout le monde a réalisé aujourd'hui qu'il faut s'y atteler et qu'il y aura quelques années difficiles.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**M. Alain Monod, Syndic.** La Municipalité répondra au postulat de M. Sprunger dans la mesure où il sera probablement accepté. Concernant la proposition 1, soit d'informer tous les 3 mois le plénum, il sera un peu plus difficile d'y donner suite dans la mesure où c'est plutôt le rôle de la CoFin. Aujourd'hui, la CoFin examine en premier lieu l'état des liquidités, la Municipalité pourrait effectivement, à un rythme à déterminer, leur donner un état de situation sur les dépenses. Concernant des projets d'amélioration du budget, il y a un certain nombre de points où M. Ntennou a anticipé et qui donne des informations que le Conseil souhaite par la suite dans la brochure du budget.

**M. Richard Golay.** Il siège depuis peu à la commission des finances. Il a eu la chance de siéger par le passé à la commission des finances d'une autre commune, et les membres recevaient régulièrement une mise à jour des plans d'investissements. Il

formule le vœu qu'à l'avenir, la CoFin puisse avoir une mise à jour assez régulière du plan des investissements.

**M. Laurent Balsiger.** Nous avons beaucoup entendu d'efforts ce soir, nous avons tous à en faire, donc il remercie M. Sprunger pour cette proposition. Il n'y a cependant pas que sur les dépenses où il convient de faire attention. Certains d'entre nous vont devoir se dire que peut-être des baisses d'impôts ne sont pas d'actualité, que des nouveaux habitants c'est bien mais de mettre des blocages sur certains plans de quartier aussi. Nous sommes tous concernés et pas seulement du côté des dépenses. On a besoin de vie et de projets dans cette commune, qui est déjà attractive. Il est important d'avoir cette vision globale. Nous avons une carte à jouer, il faut donc se remettre en question et ne pas seulement voir du côté des dépenses.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

***Au vote, avec 43 oui, 11 non et 10 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.***

## **16. PRÉSENTATION DES MODULES PRINCIPAUX DU FUTUR LOGICIEL ES.LEGISLATIVE.**

Vue l'heure tardive et qu'il s'agissait d'une présentation non urgente au Conseil, ce point est repoussé à la séance du 10 décembre.

## **17. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.**

Le Président ouvre ce point sur le dépôt d'interpellations et donne la parole par ordre d'arrivée.

**Mme Muriel Cuendet Schmidt** souhaite déposer l'interpellation suivante : « Un guichet unique pour contribuer à la lutte contre le non-recours aux prestations. »

En décembre 2022, l'Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois (ARASOL) ouvrait un guichet unique donnant accès à l'ensemble des aides disponibles : allocations familiales, prestations complémentaires, aide en cas d'expulsion de son logement, octroi du revenu d'insertion, permanence juridique, accompagnement psycho-social ou encore soutien à la recherche d'emploi.

Cette « porte d'orientation sociale » permet aux habitantes et aux habitants de 7 communes composant l'ARASOL, d'avoir accès à tout l'éventail de prestations sociales dans un seul lieu. Ce dispositif a été mis en place afin de faciliter un 1er pas difficile à faire lorsqu'on se trouve dans une situation précaire. Il n'est en effet pas facile de demander une aide quand on en a besoin. Différentes études le prouvent estimant à 30% le non-recours aux prestations. Le deuxième élément facilitateur est la possibilité de venir sans rendez-vous. Cette organisation a donc également pour but de « prévenir plutôt que de guérir » vu que bien souvent les personnes concernées font le pas lorsque leur situation économique est devenue intenable. Or, une prise en charge rapide peut souvent limiter les conséquences économiques et sociales d'une intervention tardive. Notre commune est rattachée à l'Association pour la régionalisation de l'action sociale de l'Est lausannois - Oron - Lavaux (ARASELOL) qui est constituée de plusieurs entités

situées dans plusieurs bâtiments et donc à différentes adresses et n'offrant pas la possibilité de s'y rendre sans rendez-vous.

Au vu de ce qui précède et afin de faire bénéficier la population d'un service répondant au mieux à ses besoins, elle a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Avez-vous eu accès à une évaluation du dispositif de guichet unique mis en place par l'ARASOL ?
- Cas échéant, quels en sont les résultats ?
- Si ces résultats sont positifs, est-ce que l'ARASELOL compte en créer également un et dans quel délai ?
- Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité d'Épalinges, représentée par Mme Good au sein de l'ARASELOL, compte en faire la proposition et dans quel délai ?
- Si ce projet n'est pas envisagé, quels en sont les motifs ?

Elle remercie par avance la Municipalité pour ses réponses écrites en cas de prise en considération de cette interpellation.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. L'interpellation est donc transmise à la Municipalité.

**M. Alain Monod, Syndic.** On a pour d'habitude de répondre à la séance suivante. Vu le délai avec la prochaine séance de décembre, la réponse sera donnée lors de la séance de février.

**M. Anton Epp** souhaite déposer l'interpellation suivante au nom du groupe de l'Entente Palinzarde : « Demande de tracé pour bus et vélo sur la Route de la Croix blanche ».

En montant en vélo depuis les Croisettes vers la Croix blanche on a pour la dernière partie le problème que le tracé du bus est réservé exclusivement pour ces derniers. Le vélo se voit alors doubler à droite par le bus et à gauche par des voitures et d'autres véhicules. Ceci est d'autant plus dangereux qu'en montant forcément à vitesse réduite, on a moins de stabilité. Il demande à la Municipalité si elle est intervenue auprès des instances compétentes pour transformer le tracé de bus en tracé pour bus et vélo, comme c'est le cas par exemple pour le tracé bus/vélo sur la route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et le Grand-Chemin. Si c'est le cas, pourquoi la situation reste-t-elle toujours extrêmement dangereuse et désagréable ?

Merci de votre attention et à la Municipalité d'avance pour la réponse écrite, avec si possible l'image du vélo sur la ligne de bus.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. L'interpellation est donc transmise à la Municipalité.

## **18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des propositions individuelles.

**M. Julian Pidoux** à une question au sujet de l'application d'un dispositif AMOK dans les crèches et UAPE d'Épalinges.

Suite aux incidents tragiques survenus début octobre à Zurich où un forcené a attaqué à l'arme blanche en pleine rue les enfants d'une crèche, il est naturel qu'une certaine

inquiétude s'installe dans les esprits des parents et des professionnels de l'enfance. Bien qu'il ne faille pas céder à la panique, il est tout aussi essentiel de s'assurer que les mesures de sécurité nécessaires soient mises en place pour protéger nos enfants dans les lieux d'accueil.

Le dispositif cantonal AMOK est conçu pour gérer des situations d'urgence extrêmes, telles que des attaques violentes dans des lieux publics et notamment les écoles. Ce dispositif, déjà déployé dans certains cantons dont Vaud, doit permettre de réagir rapidement et de manière organisée face à des événements potentiellement dangereux. Il inclut des procédures de confinement, d'alerte et d'intervention en cas de menace. Au vu de ce qui précède, il se permet de poser la question suivante :

- Les crèches et UAPE d'Épalinges appliquent-elles actuellement le dispositif AMOK ou tout autre plan de protection similaire en cas de situation d'urgence grave ? Si oui lequel ? Dans le cas où un dispositif AMOK n'est pas en place, quelles sont les réflexions concernant sa mise en œuvre dans les crèches et les unités d'accueil parascolaires ?

**M. Vicente Gomes** à une question sur les containers provisoires du quartier des Croisettes.

Il souhaite attirer l'attention sur une situation qui dure depuis au moins 11 ans (période depuis laquelle il habite cette commune) mais qui est devenue pire ces derniers temps, notamment depuis le début des travaux. La situation en cause concerne les containers provisoires qui ont remplacé les molochs existants devant le Let's Go dans le quartier des Croisettes, qui se sont transformés en une « déchèterie ». En effet, on y trouve fréquemment toute sorte de déchets tels qu'ordinateurs, lampes, canapés etc. C'est une situation assez fréquente qui transmet aux gens une mauvaise image du lieu et surtout donne un sentiment de danger pour la santé publique avec la prolifération des populations de petits rongeurs, notamment de rats.

Dans ce sens, il voudrait savoir si :

1. La Commune est au courant de la situation ici exposée.
2. En cas affirmatif, quelles actions la commune pense entreprendre et dans quels délais ?
3. Est-ce que la commune a l'intention d'augmenter les contrôles, et si c'est le cas, avec quelle périodicité ?

**M. Roland Perrin, Municipal.** Il est au courant de ce problème et il a eu, pas plus tard que la semaine précédente, un contact avec les différentes gérances de l'endroit. Ces discussions devraient permettre d'assainir la situation. Il faut relever que c'est un problème qui relève du privé, tout ce que la Municipalité peut faire est de contrôler ce qui est dans les déchets et pris dans le camion. Il a été constaté qu'il y avait des sacs noirs, le problème a été relevé. On sait qu'il y a des apports de l'extérieur, qu'ils essaient d'éviter mais il s'agit également que les habitants du quartier fassent le nécessaire pour être corrects.

**M. Sandy Warth.** Il a une question relative à la vitesse de la route de Berne. Les travaux de la requalification de la route de Berne sont désormais terminés et le marquage de la route aussi. Il est cependant étonné que la signalisation de la vitesse n'ait pas été adaptée à 70km/h entre le carrefour des Croisettes et l'EHL. En effet, lors du dépôt du permis de construire, il y avait de nombreuses oppositions avec la vitesse de 80km/h et le Canton avait accepté, dans le cadre d'une convention signée avec les opposants, une vitesse de 70km/h. L'ancien Syndic, Maurice Mischler, avait représenté en son temps la Municipalité et signé pour elle.

Qu'en est-il ? Pourquoi la promesse n'est pas tenue de la part du Canton ? Comment la Municipalité va-t-elle faire pour que la vitesse promise soit respectée ?

**M. Alain Monod, Syndic.** Nous parlons du tronçon entre l'École hôtelière et les Croisettes. La commission cantonale de circulation a confirmé le 70km/h en date du 24 novembre 2023. Aujourd'hui, rien n'a encore été publié malgré le fait qu'il a plusieurs fois demandé et qu'aucune réponse ne lui a été donnée. Il remercie les deux députés présents dans la salle de défendre les intérêts d'Épalinges dans ce dossier en rappelant qu'Épalinges avait à l'époque sollicité le 60km/h. D'ailleurs, le panneau 70km/h barré avait été posé à la fin des travaux à la sortie du giratoire de l'École hôtelière, de manière à ce que le jour où la vitesse est effective, la barre puisse être enlevée. Ce panneau n'est plus là maintenant, il est curieux d'avoir la réponse du Canton.

**M. Erich Dürst** souhaite témoigner du succès de la nouvelle ligne 44. Succès et bonheur puisque les gens qui prennent ce bus sont relativement nombreux, ceci dès le 1<sup>er</sup> jour, ce qui est réjouissant. Plusieurs personnes lui ont fait part de leur satisfaction de la mise en service de ce bus qui améliore vraiment la qualité de vie dans ces quartiers à l'ouest de notre Commune. Il remercie la Municipalité pour la réalisation et la mise en place et le Conseil pour le vote de son postulat et du préavis relatif à ce projet. Oui cela a coûté et a pris un certain nombre d'années mais les résultats sont là pour le bien des Palinzard-e-s et c'est en leurs noms qu'il vous remercie tous ce soir.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 10 décembre 2024 à 18h30 à la salle des spectacles et sera suivi du traditionnel repas de Noël. Une invitation vous sera transmise ces prochains jours avec les propositions de menus. Il souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h58.

Épalinges, le 12 février 2025.

Le Président :



Cyril Duruz



La Secrétaire :



Fabienne Gheza